SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°288 **D'AGDE**

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Du 15 novembre au 15 décembre 2016

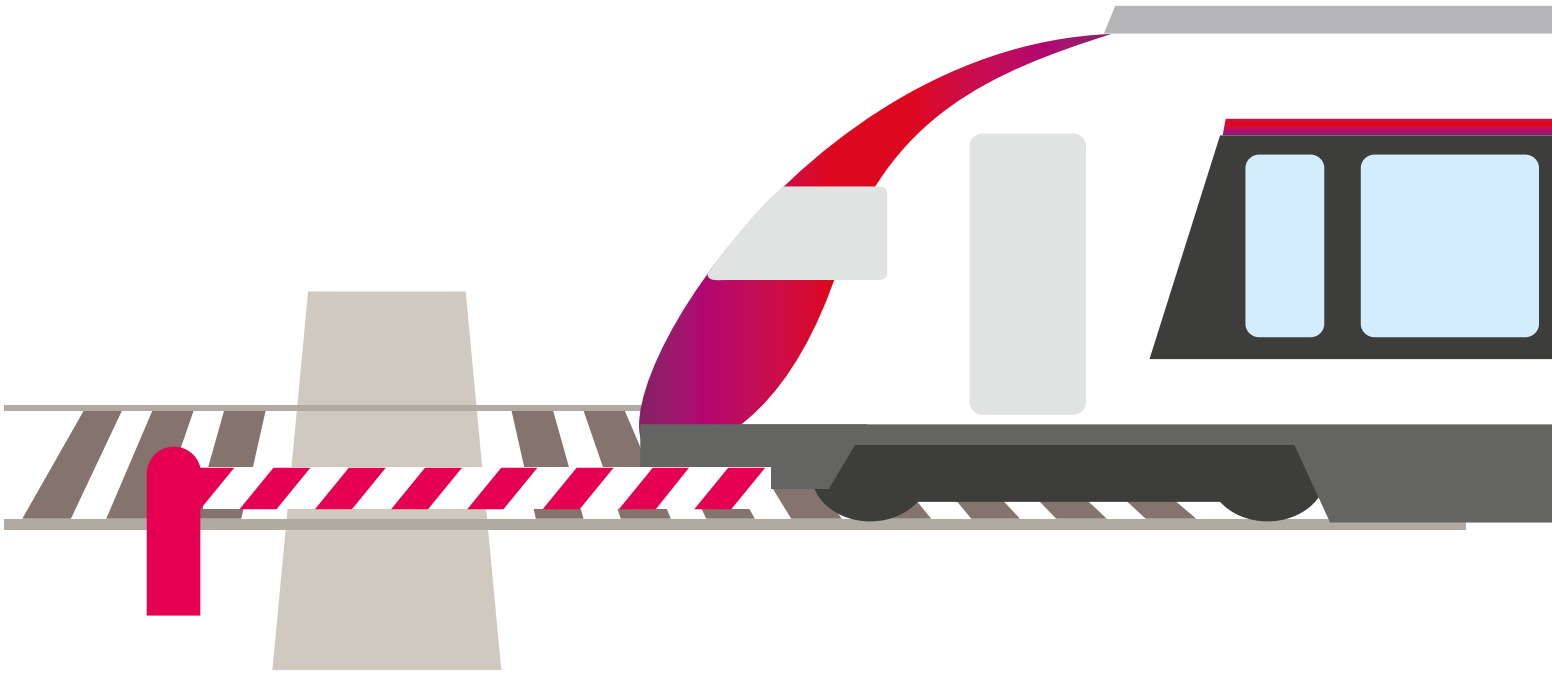

www.sncf-reseau.fr

Informez vous
en flashant
ce code

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département Hérault

L'AGGLO HÉRAULT MÉDITERRANÉE

agde Archipel de vie

SNCF RÉSEAU

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 3

01. LE PROJET DE SUPPRESSION
DU PASSAGE À NIVEAU N° 288 À AGDE 5

02. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION 9

03. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION 15

04. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION
ET LES ENGAGEMENTS DE SNCF RÉSEAU 19

05. LE RÉSUMÉ DE LA CONCERTATION 22

06. LES ANNEXES 25

PRÉAMBULE

La suppression du passage à niveau d'Agde, par la création d'un pont-rail à hauteur du passage à niveau actuel, s'inscrit dans la politique de sécurisation des passages à niveau de SNCF Réseau. La concertation relative au projet est règlementée par l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Les avis recueillis à travers du dispositif de concertation mis à disposition du public, et notamment la réunion publique et l'atelier de travail, ont très majoritairement validé l'opportunité du projet. Les interrogations ont essentiellement porté sur l'aménagement présenté, la phase travaux et la mise en service de la solution retenue.

Les différents questionnements du public ont été entendues par SNCF Réseau, qui a répondu à chacun d'entre eux lors de la concertation ou à travers ce bilan.

À PROPOS DE SNCF RÉSEAU ET LA POLITIQUE DE SÉCURISATION DES PASSAGES À NIVEAU

Au sein du groupe SNCF, SNCF Réseau développe, modernise et commercialise l'accès au réseau ferré dans une logique de solidarité du territoire. SNCF Réseau est le garant de la sécurité et de la performance de 30 000 km de lignes, dont 2 000 km de LGV avec 800 km supplémentaires en 2017.

Créé le 1er janvier 2015, à la suite de la réforme ferroviaire, et organisé autour de 4 métiers (accès réseau, circulation, maintenance et travaux, ingénierie et projets), SNCF Réseau réunit SNCF Infra, DCF et RFF au sein du groupe SNCF. Ce rapprochement vise à améliorer la qualité de service vis-à-vis de ses clients, parvenir à l'équilibre financier de ses activités d'ici 2020 et renforcer la qualité des déplacements de 5 millions de voyageurs et 25 000 tonnes de marchandises par jour.

Deuxième investisseur public français, comptant 52 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires en 2015 de 6,4 milliards d'euros, SNCF Réseau fait de la maintenance et de la modernisation de l'infrastructure existante sa priorité stratégique.

SNCF Réseau pilote à cet effet un grand plan de modernisation (+ de 2,5 milliards et 1 500 chantiers/an) avec deux priorités : moderniser le réseau classique pour les trains du quotidien et équilibrer la desserte du territoire avec la création de lignes nouvelles et de gares nouvelles.

SNCF Réseau s'engage dans une politique de sécurisation des passages à niveau, « Prévenir - Sécuriser - Supprimer » en sont les maître mots. Cette politique s'inscrit dans le cadre du « Programme de Sécurisation National » de l'État. Le but est d'améliorer la sécurité des usagers, la fluidité des trafics et de diminuer les impacts environnementaux à hauteur des passages à niveau. En 2015, SNCF Réseau a investi plus de 42 millions d'euros pour la suppression de 47 passages à niveau. On compte, en 2016, 152 passages à niveau inscrits au programme national de sécurisation, alors qu'on en comptait 450 en 1997. Dans l'attente des suppressions futures, des dispositifs de sécurisation sont mis en place.

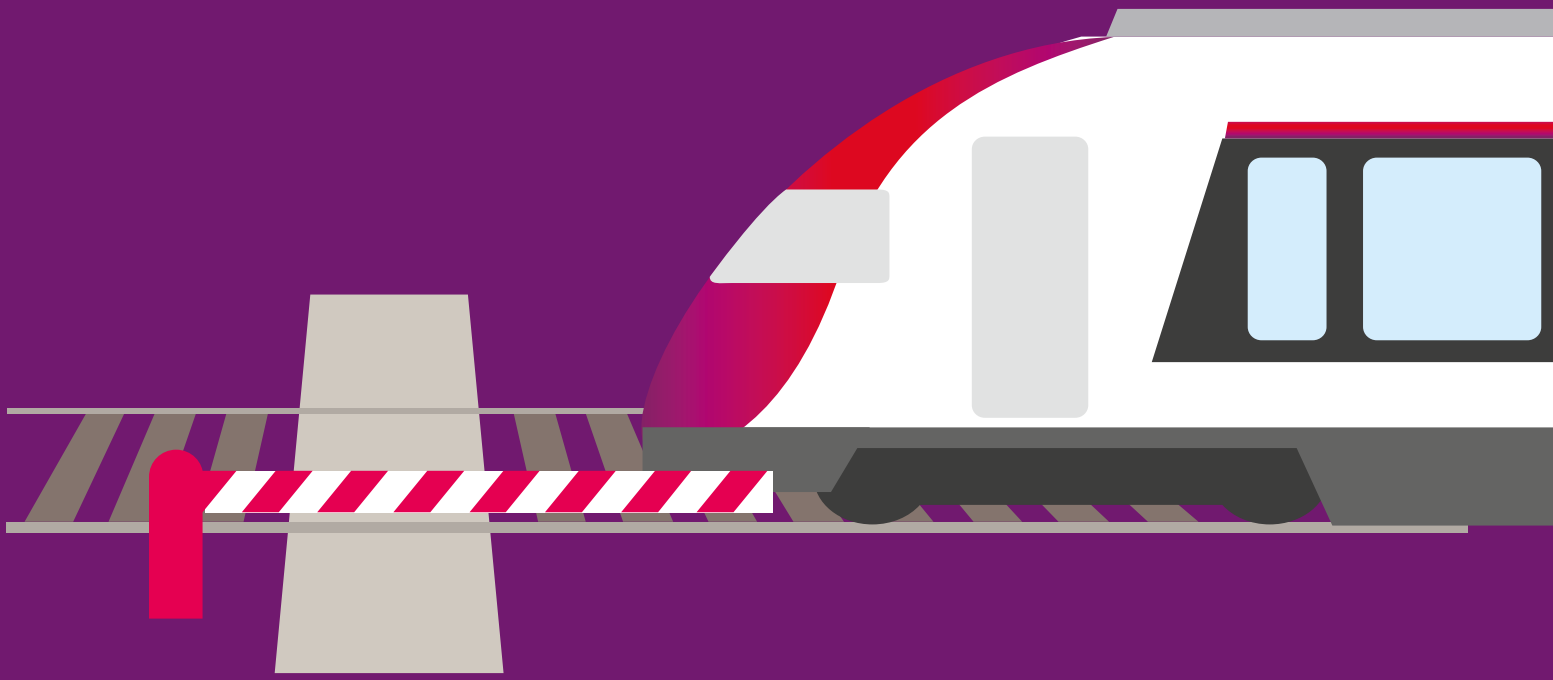

01. LE PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU D'AGDE

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Passage à Niveau n° 288 est situé en sortie immédiate de la gare d'Agde, côté est, à l'intersection avec la Route Départementale 13 (avenue Raymond Pitet reliant Bessan, au nord, au centre d'Agde, au sud). Ce passage à niveau a connu un accident tragique en 1995, où 5 victimes ont été déplorées ainsi que 2 collisions au cours des 10 dernières années. Il est donc considéré comme particulièrement sensible et a été **inscrit au programme de sécurisation national**. Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, SNCF Réseau s'est engagé à réaliser des études de suppression pour ce type de passages à niveau. **Une étude menée en 2011 a conclu à la suppression de ce passage à niveau par la réalisation d'un pont rail.**

L'avenue Raymond Pitet est très utilisée, en particulier l'été, pour le transit entre les plages et l'A9. Le passage à niveau est **franchi par 140 trains et 10 000 véhicules par jour en période estivale**. L'arrêt des trains en gare entraine la fermeture du passage à niveau durant plusieurs minutes. **Cette avenue est donc régulièrement congestionnée**, ce qui entraine une dégradation du cadre de vie des agathois, une perte de temps des usagers dans les embouteillages et un risque d'augmentation des accidents, de la pollution de l'air et des nuisances sonores. En parallèle, le développement urbain de la commune et l'utilisation des infrastructures de transports existantes sont amenés à s'accélérer dans la zone, et plus particulièrement au niveau du passage à niveau.

Les enjeux de la suppression du passage à niveau n° 288 à Agde sont ainsi :
- **la sécurité des usagers**, qu'ils soient piétons, sur des cycles ou dans des véhicules,
- **la fluidité du trafic routier et ferroviaire**,
- **la réduction des d'impacts environnementaux** (pollution de l'air et nuisances sonores notamment).

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

16 juin 2009
- **Convention des études préliminaires de suppression signée**

5 octobre 2009
- **La suppression sera faite par un pont rail**

6 avril 2011
- **La suppression sera faite à l'emplacement du passage à niveau actuel**

29 mai 2012
- **Fin des études préliminaires**

13 octobre 2014
- **Convention des études avant-projet signée**

15 nov-15 déc 2016
- **Concertation sur la suppression**

UN PROJET PARTENARIAL

Le projet de suppression du passage à niveau n°33 d'Agde est mené par SNCF Réseau, la Ville d'Agde et le Conseil Départemental de l'Hérault (CD 34), en liaison avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).

Ce projet est estimé à 12 millions d'euros *(aux conditions économiques de janvier 2011)*. Ce coût a été réparti entre les différents partenaires du projet de la façon suivante :

RÉPARTITION DU COÛT DU PROJET

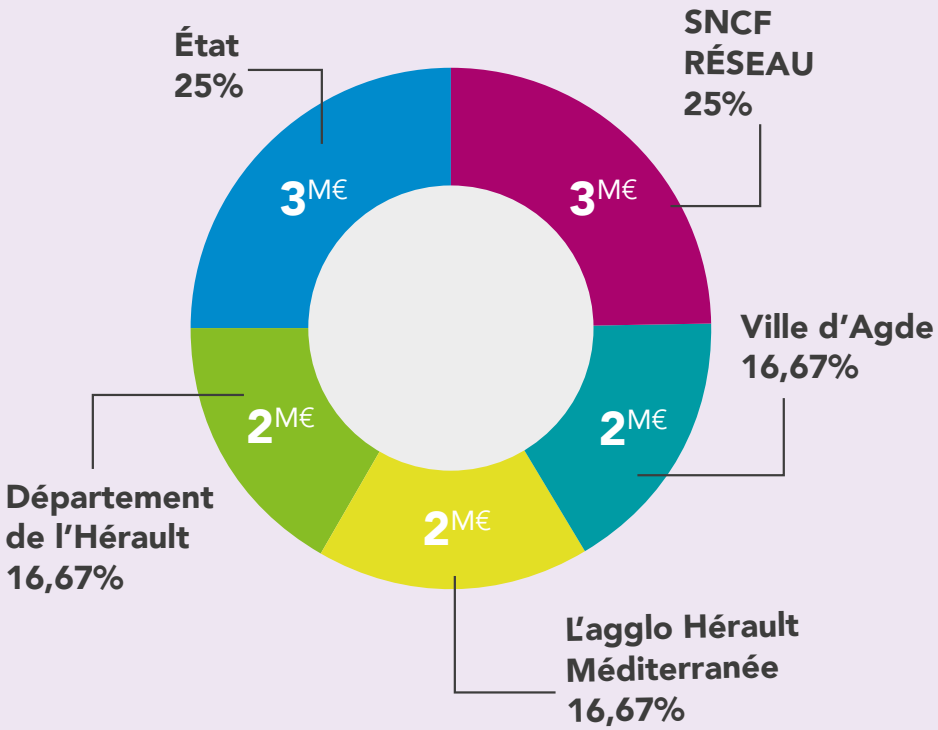

GOUVERNANCE DU PROJET

La gouvernance mise en place permet une prise de décision cohérente et partagée entre SNCF Réseau et les différents partenaires qui cofinancent les études. Dans un cercle vertueux, la concertation alimente les études et éclaire la gouvernance.

L'instance d'orientation : le comité technique
Le comité technique réunit les techniciens représentant les partenaires cofinanceurs. Il se réunit autant que nécessaire (une fois tous les deux mois) pour une présentation régulière de l'avancement des études techniques et des procédures administratives. Il prépare aussi les décisions à prendre en comité de suivi.

L'instance décisionnaire : le comité de pilotage
Le comité de suivi est chargé de définir et de valider les orientations et les conditions de poursuite du projet.
Il rassemble les décideurs des partenaires cofinanceurs.

HISTORIQUE DES COMITÉS DE SUIVI

23 octobre 2008
- **Décision de lancer l'étude préliminaire de suppression du passage à niveau**

9 octobre 2009
- **Lancement de l'étude préliminaire avec une suppression par pont-rail**

23 mars 2010
- **Présentation des solutions envisagées pour supprimer le passage à niveau**

29 septembre 2011
- **Validation de la solution retenue**

19 mars 2015
- **Lancement des études d'avant-projet**

1er juillet 2016
- **Validation du programme fonctionnel de l'opération et décision de lancer la concertation**

LA SOLUTION PROPOSÉE

Il s'agit de créer **un pont-rail qui remplacera le passage à niveau actuel**, c'est-à-dire l'aménagement d'une route au-dessous de la voie ferrée. Un raccordement à la route départementale de part et d'autre de la voie ferrée sera réalisé.

VUE VERS BESSAN, SITUATION AVEC LE PROJET (VUE NON CONTRACTUELLE)

Le pont-rail pourra être emprunté en double sens par les voitures, mais également par les cyclistes grâce au passage qui leur sera réservé. Les dimensions du pont-rail permettent le passage des camions de hauteur inférieure à 3,5m.
L'ensemble des transports en commun des différentes collectivités et notamment les bus pourront utiliser aussi cette voie.
Les cheminements piétons et Personnes à Mobilité Réduite (PMR) seront rétablis et améliorés, notamment au travers d'une passerelle qui sera prolongée au-dessus du Canalet pour desservir le parc de Belle Île.

VUE VERS LE CENTRE VILLE D'AGDE, SITUATION AVEC LE PROJET (VUE NON CONTRACTUELLE)

Sa mise en service est planifiée pour fin 2020.

LE PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET

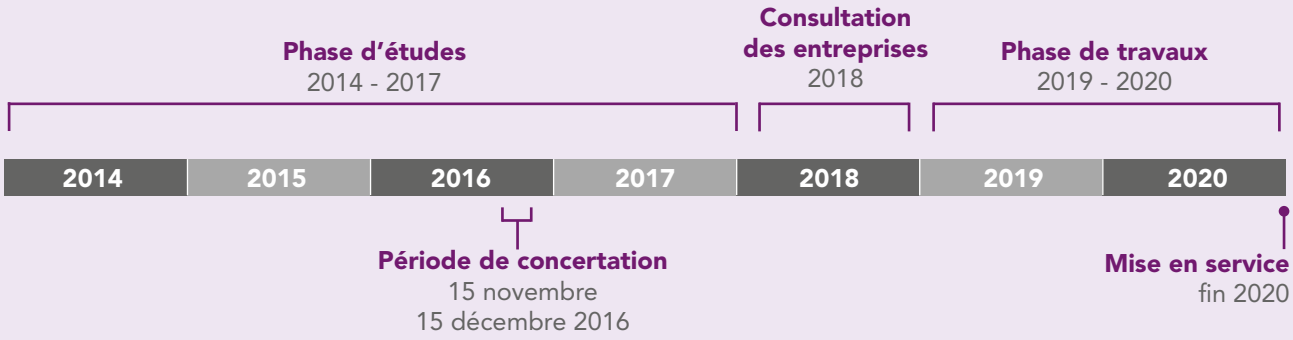

LA PHASE TRAVAUX

Tout est mis en œuvre par SNCF Réseau pour minimiser les coupures de circulation automobile pendant la période de travaux. Néanmoins, la fermeture de la RD 13 au droit du passage à niveau s'avère nécessaire durant approximativement une année. Une déviation routière sera mise en place.

À ce jour, deux coupures totales du trafic ferroviaire sont nécessaires, la première de 72 heures et une autre de 40 heures à planifier.

SNCF Réseau tâchera de limiter la gêne pendant la période de travaux, notamment en matière de nuisances sonores et d'engins de chantier (déplacements, poussières, vibrations), de gestion des déchets et de prévention contre les risques de pollution.

SNCF Réseau veillera à communiquer et à informer les riverains tout au long du déroulement des travaux.

02. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

La concertation est un **processus continu d'information, d'écoute et de dialogue** mis en place pour favoriser la participation du public et construire un projet compris et partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les avis recueillis et analysés sont une source importante d'information sur laquelle la gouvernance du projet s'appuie pour une prise de décision cohérente et partagée entre SNCF Réseau et les différents partenaires qui cofinancent le projet. L'organisation d'une concertation publique doit répondre à la réglementation en vigueur, en l'occurrence l'article **L.103-2 du Code de l'Urbanisme**.

Cet article prévoit une concertation préalable pour *« les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement »* associant, *« pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».*

Cette concertation est réalisée en application des articles L.103-2 à L.103-6 et R103-1 à R103-3 du Code de l'Urbanisme. La réglementation précise en effet que *« la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants »* soit soumis à la concertation.

En l'occurrence, le raccordement du pont-rail à la route départementale constitue bien un investissement routier dont le montant excède 1900 000 euros et aboutit à la modification de l'assiette de l'ouvrage existant, c'est donc à cet égard qu'une concertation L103-2 est requise.

En outre, SNCF Réseau, le Conseil général de l'Hérault, la commune d'Agde et la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont signé une convention, en date du 13 octobre 2014, par laquelle SNCF Réseau est engagé à réaliser les études d'avant-projet et conduire les procédures administratives du projet, parmi lesquelles la concertation L103-2.

LA CHARTE SNCF RÉSEAU POUR LA CONDUITE DE LA CONCERTATION

Depuis mai 2011, SNCF Réseau s'est doté d'une charte s'appliquant aux concertations règlementaires et volontaires. Pour chaque programme ou opération ferroviaire sur des infrastructures existantes ou nouvelles dont SNCF Réseau est le maître d'ouvrage, cette charte établit les règles d'un dialogue ouvert et constructif.

Cette charte ne se substitue pas aux procédures règlementaires de consultation administrative et de consultation du public. SNCF Réseau privilégie ainsi une concertation continue, à toutes les étapes du projet et avec l'ensemble des acteurs concernés, afin d'enrichir l'élaboration et la réalisation de ses projets et activités.

Le site **www.sncf-reseau.fr** rend compte des différentes démarches de concertation menées par SNCF Réseau.

LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

SNCF Réseau a engagé cette concertation en souhaitant que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue.

Les objectifs de la concertation étaient de :

- **présenter le projet** aux habitants et futurs usagers du nouvel ouvrage,
- **recueillir leurs avis**, afin de concevoir et construire un projet qui réponde au mieux aux besoins de tous et notamment évoquer la phase travaux.

DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR PRÉPARER LA CONCERTATION

En plus des rencontres régulières avec les partenaires et cofinanceurs du projet, **une étude visant à comprendre le contexte territorial** dans lequel s'inscrit le projet de suppression du passage à niveau a été menée entre mai et juin 2016. Dans ce cadre, 10 entretiens ont été réalisés avec les acteurs locaux et partenaires du projet (élus locaux, acteurs économiques, associatifs, médiatiques). Le but étant de cerner leur perception du projet et de recueillir leurs attentes sur le projet et la concertation à venir. Ces rencontres ont été précédées d'une analyse documentaire et de la presse. **Cette étude de contexte a donc permis de définir un dispositif de concertation et de communication adapté aux enjeux locaux**, aux spécificités du projet et aux attentes des partenaires et du public.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE CONTEXTE

Un projet attendu

L'ensemble des acteurs rencontrés valide la nécessité de suppression du passage à niveau n°288. Sa fermeture a été décidée pour des raisons de sécurité mais est également très attendue pour diminuer les files d'attentes, notamment l'été quand les trains arrêtés en gare de longues minutes bloquent le trafic routier entraînant la congestion du centre-ville.

Selon les acteurs rencontrés le projet est attendu et souhaité de tous. La suppression du passage à niveau a été annoncée à plusieurs reprises depuis 2009 et aujourd'hui les agathois souhaitent voir s'accélérer le projet.

Cependant le projet pose certaines difficultés identifiées par les acteurs. Tout d'abord des risques liés à la zone d'implantation, tels que la proximité au site classé du Canalet, le risque d'inondation (zone classée rouge au Plan Prévention des Risques Inondations (PPRI)), et le risque de pollution de la zone (proximité de la friche de la Méditerranéenne).

Des inquiétudes portant sur la phase travaux

Les acteurs rencontrés considèrent que les travaux seront le premier sujet d'inquiétude. Les habitants de la zone auraient des craintes sur les impacts des travaux : l'effet de coupure sur une longue période, ainsi qu'une éventuelle baisse d'attractivité du quartier aujourd'hui très fréquenté.

Un besoin général d'information

Les acteurs rencontrés estiment que les agathois ont un besoin général d'information à la fois sur le projet et sur la phase travaux.

À l'époque de l'étude de contexte, l'information était jugée trop abstraite. Les demandes d'information sur le projet portaient sur :

- le calendrier projet,
- le dimensionnement de l'ouvrage,
- l'accès à la rue de la Méditerranéenne,
- l'intégration paysagère et architecturale,
- l'abattage des platanes,
- le risque d'inondations,
- la pollution de l'air et des sols.

Les demandes d'information sur la phase travaux portaient sur :

- le calendrier des travaux,
- les voies de délestage,
- les stationnements,
- les nuisances engendrées.

Une information continue, en amont puis tout au long du projet, sur les travaux est attendue par le public.

Un dispositif de concertation varié

Les acteurs proposent un dispositif comprenant une plaquette informative, une exposition, un communiqué dans la presse, des vues d'architectes, un site projet, la distribution de flyers, de l'affichage. Ils proposent également un travail avec les acteurs sur le terrain et de participer à des dispositifs de concertation parallèles à la réunion publique ainsi que de relayer l'information.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

POUR INFORMER SUR LE PROJET

- **2000 plaquettes** permettant d'informer le public sur le projet, notamment sur la solution retenue, la phase travaux, le calendrier du projet et les modalités de concertation. Ces plaquettes ont été mises à disposition du public en mairie d'Agde et distribuées lors du marché de la ville, lors de la réunion des nouveaux arrivants et au cours des deux rencontres avec le public.

- **1 page projet** sur le site Internet de SNCF Réseau, présentant d'une part le projet, notamment à travers une vidéo 3D de la solution retenue, et d'autre part les objectifs et modalités de la concertation.

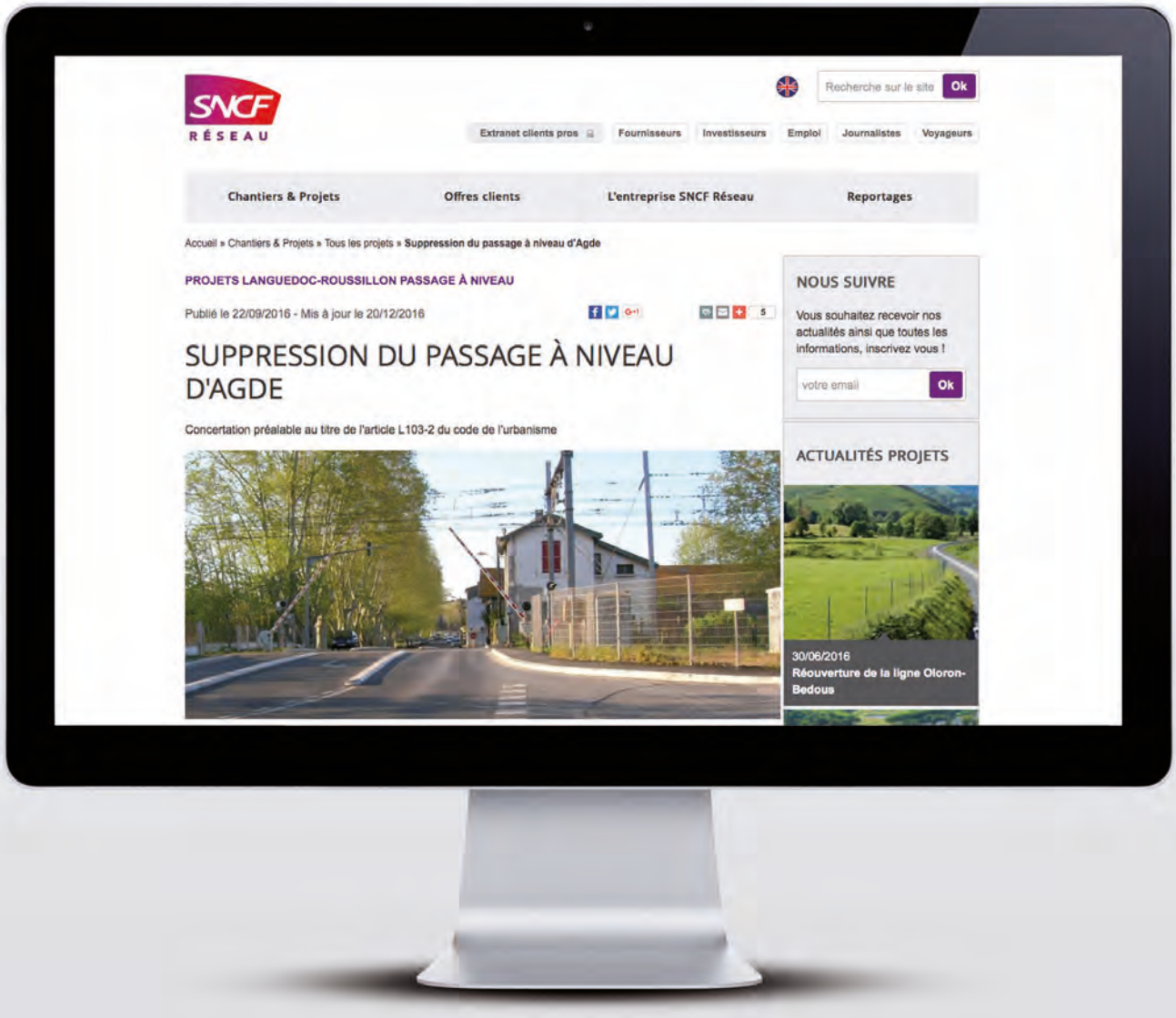

POUR ÉCHANGER ET RECUEILLIR LES QUESTIONS ET AVIS

1 atelier de travail

permettant au maître d'ouvrage de présenter la solution retenue et de travailler sur les parcours de déviation des différents types de flux qui traversent actuellement le passage à niveau. Cet atelier était ouvert à tous sur inscription par mail. Il s'est déroulé le **mardi 29 novembre** à Agde **et a réuni 15 volontaires**.
Suite à la présentation du projet, les participants ont travaillé sur les parcours de déviation à l'aide de cartes grand format et de feutres de couleur pour représenter les différents types de flux. Cette méthode de travail en sous-groupe permet l'implication de chacun et l'apport d'idées variées. La synthèse de l'atelier de travail est disponible en annexe.

1 réunion publique

permettant tout d'abord de présenter le projet et enfin d'échanger et de répondre aux questions des agathois et des usagers du passage à niveau. Cette réunion s'est déroulée le mercredi **7 décembre 2016 à 18h00 au Moulin des Évêques à Agde et a réuni 120 personnes**.
La synthèse de la réunion publique est disponible en annexe.

1 registre

accompagné d'un kakémono dans le hall d'accueil de la mairie d'Agde, permettant aux habitants de s'exprimer librement sur le projet de suppression du passage à niveau.

1 mail dédié

permettant aux internautes de donner leurs avis ou de poser des questions sur le projet (agde-passageaniveau@sncf.fr).

POUR INFORMER SUR LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

■ **300 petites affiches 30x40 cm**
distribuées dans les commerces de proximité et dans tous les points d'accueil de la ville d'Agde.

■ **15 grandes affiches 120x176 cm**
placardées dans les encarts de la ville.

■ **1 bandeau web**
sur le site de la Mairie d'Agde redirigeant les internautes sur le site Internet de SNCF Réseau et sa page projet.

■ **2 publications Facebook**
géolocalisées pour toucher un plus large public, notamment ceux des communes limitrophes.

■ **1 communiqué de presse**
diffusé auprès de la presse locale et qui a donné lieu à 10 retombées dans France Bleu Hérault, Hérault Tribune, La Marseillaise et Midi Libre.

■ **2 articles rédigés**
par les partenaires du projet, dans le journal communal de Bessan et dans le journal du Département de l'Hérault.

03. LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

La participation du public aux rencontres organisées en présence du maître d'ouvrage a été importante. **Les deux réunions ont rassemblé 135 personnes** : 120 participants à la réunion publique et 15 à l'atelier de travail.

Au total, 76 contributions ont été recueillies durant la période de concertation : 56 avis ont été adressés et 20 questions ont été posées, l'ensemble représentant l'expression de 62 personnes.

Ces contributions se répartissent de la manière suivante :
- 41 avis déposés sur Facebook
- 10 interventions exprimées durant l'atelier de travail,
- 8 avis inscrits sur le registre en mairie,
- 6 mails envoyés,
- 6 commentaires suite à un article de presse
- 5 interventions lors de la réunion publique.

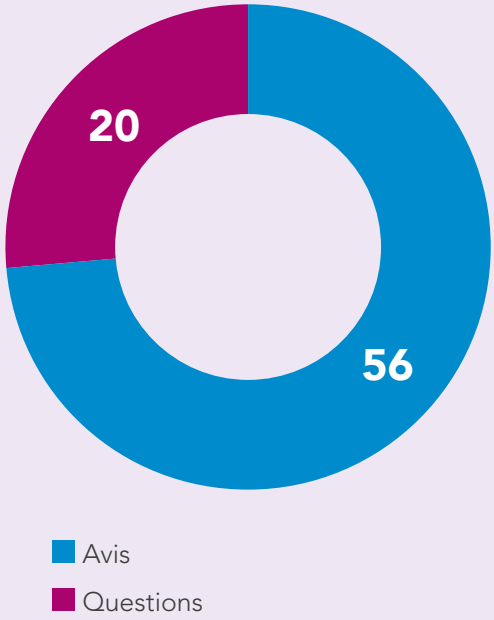

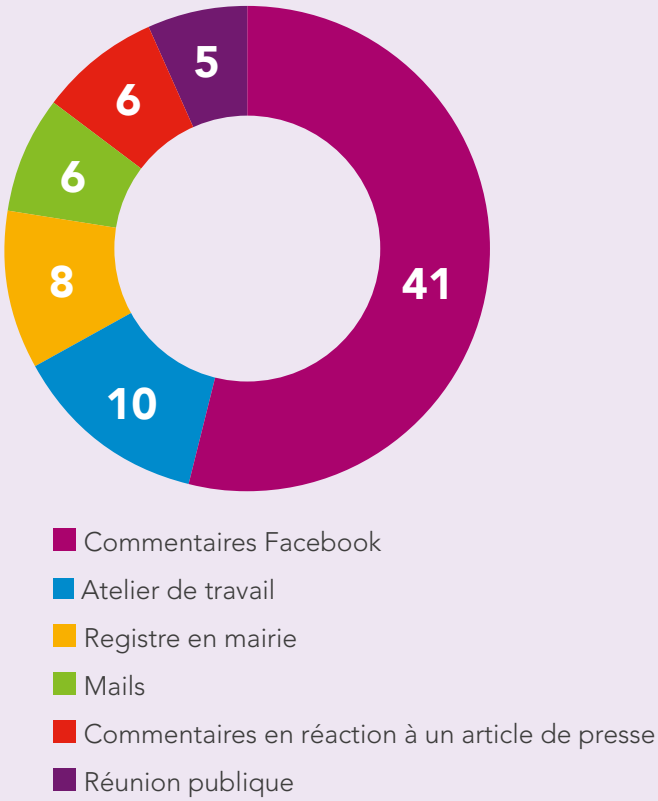

LES THÉMATIQUES ABORDÉES SONT LES SUIVANTES :

Satisfaction face au projet	**23**
Travaux : impacts et déviations	**12**
Cheminements PMR et projet de franchissement des voies	**9**
Accès aux garages et aux stationnements sur la voie publique	**9**
Nature de l'ouvrage	**8**
Piste cyclable	**8**
Risque d'inondation et de pollution de la zone	**6**
Risque d'expropriation	**4**
Traitement paysager	**2**
Calendrier	**2**
Coût de l'investissement	**1**
Autres	**5**

LA RÉUNION PUBLIQUE

120 participants / 1 avis / 4 questions

THÉMATIQUES ABORDÉES

Travaux : impacts et déviations	**2**
Piste cyclable	**1**
Cheminements PMR et projet de franchissement des voies	**1**
Risque d'inondation et de pollution de la zone	**1**
Accès aux garages et aux stationnements sur la voie publique	**1**

L'ATELIER DE TRAVAIL

15 participants / 3 avis / 7 questions

THÉMATIQUES ABORDÉES

Nature de l'ouvrage	**3**
Accès aux garages et aux stationnements sur la voie publique	**2**
Piste cyclable	**2**
Travaux : impacts et déviations	**1**
Cheminements PMR et projet de franchissement des voies	**1**
Risque d'inondation et de pollution de la zone	**1**
Autres	**1**

LE REGISTRE DE LA CONCERTATION

1 question / 7 avis

THÉMATIQUES ABORDÉES

Travaux : impacts et déviations	**4**
Satisfaction face au projet	**3**
Piste cyclable	**3**
Nature de l'ouvrage	**2**
Accès aux garages et aux stationnements sur la voie publique	**1**
Risque d'expropriation	**1**

L'ADRESSE MAIL

3 avis / 3 questions

THÉMATIQUES ABORDÉES

Accès aux garages et aux stationnements sur la voie publique	5
Travaux : impacts et déviations	4
Traitement paysager	2
Piste cyclable	2
Nature de l'ouvrage	1
Cheminements PMR et projet de franchissement des voies	1
Satisfaction face au projet	1
Risque d'expropriation	1
Risque d'inondation et de pollution de la zone	1

PUBLICATIONS FACEBOOK SPONSORISÉES

35 avis / 6 questions

THÉMATIQUES ABORDÉES

Satisfaction face au projet	22
Cheminements PMR et projet de franchissement des voies	6
Nature de l'ouvrage	4
Piste cyclable	3
Travaux : impacts et déviations	5
Risque d'inondation et de pollution de la zone	3
Risque d'expropriation	3
Calendrier	2
Parkings	1
Coût de l'investissement	1
Autres	5

Plus de 3 500 personnes ont réagi sur le net, grâce à la publication sur Facebook de deux posts sponsorisés. Le grand nombre de personnes ayant réagi démontre tout l'intérêt que les agathois et les habitants des communes environnantes portent au projet.
Dans le détail : 218 likes, 41 commentaires, 133 partages, 3 068 clics de redirection et 22 fans

LES RETOMBÉES MÉDIAS

Pendant la phase de concertation, **10 parutions** ont été comptabilisées dans 5 médias (Midi Libre, France Bleu Hérault, La Marseillaise et Hérault Tribune). Ces articles et brèves ont plutôt été diffusés préalablement aux évènements publics pour informer sur le projet et sur les modalités de la concertation. Un des articles du journal Hérault Tribune a été rédigé par le Président de l'Association Agathe, qui souhaitait rendre public sa contribution au projet. L'article publié par Hérault Tribune a permis la **réaction de 6 personnes** qui ont commenté l'article à travers l'outil de commentaires Facebook.

04. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES ENGAGEMENTS DE SNCF RÉSEAU

UN PROJET ATTENDU

La majorité des participants à la concertation se sont montrés très favorables vis-à-vis du projet. **Plus d'une vingtaine d'avis uniquement en faveur du projet ont été recueillis et le taux de participation aux 2 réunions a été plutôt élevé** compte tenu de la dimension du projet. L'ensemble des acteurs ont pu s'exprimer que ce soit le grand public, les associations ou les riverains.

Si l'opportunité du projet ne fait aucun doute pour la majorité des participants, la proposition technique présentée à la concertation a cependant suscité des interrogations à trois niveaux :

- l'aménagement lui-même,
- la phase travaux et les mesures d'accompagnement,
- la mise en service de la solution retenue.

Les suites à donner

Les partenaires (Ville d'Agde, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Conseil Départemental de l'Hérault) ont confirmé leur engagement à supprimer le passage à niveau. Au stade actuel des études, les travaux sont planifiés pour débuter en 2019 et se terminer fin 2020.

L'AMÉNAGEMENT PRÉSENTÉ

Les questions et les demandes d'éclaircissement ont porté sur la solution retenue par SNCF Réseau et ses partenaires.

LE DIMENSIONNEMENT ET LES FONCTIONNALITÉS

Le dimensionnement et les fonctionnalités de l'ouvrage ont fait l'objet d'interrogations et de demandes de précision. Les usagers du passage à niveau et les habitants de la zone ont posé des questions sur les dimensions de l'ouvrage, l'emplacement des entrées et sorties de la trémie et la capacité de l'ouvrage à permettre la circulation de tous les types de flux.

Les suites à donner

L'ouvrage retenu par SNCF Réseau, permet le franchissement des voies ferrées par les véhicules légers, les poids lourds de gabarit inférieur ou égal à 3,5 m (soit la plupart des poids lourds), les véhicules prioritaires (pompiers, ambulances, etc.), les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite.

LA PISTE CYCLABLE

Ils ont également fait part de leurs interrogations concernant **la piste cyclable**, les conditions de sécurisation de cette voie dédiée et son utilité même. Son intérêt est remis en cause au regard du souhait de certains riverains de voir diminuer les dimensions de la trémie afin de faciliter les entrées et sorties des garages privés à l'aplomb de la trémie sur l'avenue Raymond Pitet.

Les suites à donner

Le positionnement de la piste cyclable fera l'objet d'études complémentaires ultérieures.

LE RISQUE D'INONDATION

Certains participants ont également évoqué **le risque d'inondation** lié à la réalisation de la trémie, à proximité du Canalet et d'un site classé au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et demandé des explications sur les solutions envisagées pour contrer ce risque.

Les suites à donner
L'étude du risque inondation amène à prévoir un cuvelage enveloppant l'ensemble de l'ouvrage (trémies routières et pont-rail), et à positionner le haut de l'ouvrage au Niveau des Plus Hautes Eaux (NPHE) connues.
Pour faire face aux épisodes pluvieux et au remplissage de l'ouvrage, des pompes de relevage seront installées au point bas pour refouler les eaux de pluie dans un bassin de rétention.
Le cuvelage, le positionnement haut de l'ouvrage et les pompes de relevage permettent d'assurer qu'il sera possible de traverser les voies ferrées tant que la circulation routière sera possible en amont et en aval.

LA PHASE TRAVAUX

LES DÉVIATIONS

L'essentiel des questions a porté d'une part sur **les déviations prévues** durant la période des travaux et d'autre part sur **leurs impacts**.
Concernant les déviations à mettre en place en phase travaux, SNCF Réseau et ses partenaires ont **sollicité et recueilli plusieurs propositions de cheminements au cours de la période de concertation** et notamment lors de l'atelier de travail. Les agathois ont insisté sur **la nécessité de mettre en place des déviations clairement indiquées, aux différentes échelles de territoire (depuis l'A9, autour de la ville d'Agde, dans le secteur de travaux) pour limiter la congestion** du centre-ville et aux abords immédiats du chantier, notamment l'été avec l'afflux saisonnier des touristes.

Les suites à donner
Sur la base des propositions recueillies, différentes déviations du trafic sont mises à l'étude. Elles seront mises en place et clairement indiquées aux usagers de la route sur l'ensemble du périmètre pertinent, notamment dès la sortie de l'A9.

LES NUISANCES

Quelques riverains du futur chantier ont fait part de leurs inquiétudes quant aux **vibrations engendrées par les engins de travaux et leurs éventuels effets sur les maisons anciennes situées à proximité. D'autres ont évoqué les nuisances sonores** du chantier et les moyens envisagés par le maître d'ouvrage pour les réduire le mieux possible.

Les suites à donner
Les travaux devront prendre en compte la saison estivale que connaît la ville d'Agde.
Deux coupures du trafic ferroviaire d'environ 40 et 70 heures sont prévues pendant les travaux.
SNCF Réseau et ses partenaires s'engagent à informer régulièrement les agathois et les riverains sur la planification et l'avancement des travaux.

L'ACCÈS AUX GARAGES

Enfin des inquiétudes, principalement des riverains, ont également été exprimées sur **l'accès à pied et en voiture aux maisons riveraines des travaux sur l'avenue Raymond Pitet, avec notamment une demande d'accès permanent aux garages en phase travaux.**

Les suites à donner
Pendant les travaux, un accès au minimum piéton sera assuré aux maisons le long de l'avenue Raymond Pitet.
Les études cherchent à minimiser l'impossibilité d'accéder en voiture aux garages privés pendant les travaux.

LA MISE EN SERVICE DE LA SOLUTION RETENUE

LE CHEMINEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La solution présentée pour le **cheminement des Personnes à Mobilité Réduite** (PMR) a suscité des interrogations. Au stade actuel de définition du projet, le cheminement PMR pour passer sous les voies ferrées est plus long que pour les autres piétons, (400 mètres contre 50 mètres).Le besoin d'**un franchissement plus adapté des voies ferrées aux personnes à mobilité réduite** a été évoqué lors de la concertation. Certains participants ont proposé la mise en place d'une passerelle au niveau de la gare avec ascenseurs permettant l'accès à la gare et le franchissement des voies ferrées au-dessus des quais. Ce projet a également été évoqué par le Maire de la Commune et Président de l'Agglomération lors de la réunion publique dans le cadre de la requalification de la zone de la Méditerranéenne.

Les suites à donner
Un travail est engagé avec les partenaires pour simplifier le cheminement des PMR. Cependant, l'ouvrage ne devra pas dénaturer le site du Canalet, classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'ACCÈS AUX GARAGES

Les habitants situés à l'immédiate proximité de la trémie alertent le maître d'ouvrage sur la nécessité d'un espace suffisant pour manœuvrer entre l'ouvrage et les garages privés de l'avenue Raymond Pitet. **La création de la trémie routière ne doit pas priver les habitants de l'accès à leurs garages.**

Les suites à donner
L'accessibilité aux garages privés de l'avenue Raymond Pitet est permise grâce à une distance minimale d'environ 6 mètres entre les façades des habitations et le nouvel ouvrage.

LA SUPPRESSION DE STATIONNEMENTS

Des usagers et des riverains de la gare s'inquiètent de voir supprimées un certain nombre de places de stationnement existantes et souhaitent que soient étudiées des solutions
de remplacement.

Les suites à donner
La suppression de stationnements fera l'objet d'études complémentaires ultérieures.

LE RÉTABLISSEMENT ROUTIER

Il est suggéré que la rue de la Digue vers la rue Jean Bedos soit passée dans l'autre sens.

Les suites à donner
Les partenaires ont bien noté ce point et l'intègre pour la suite des études.

05. RÉSUMÉ DU BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation, menée par SNCF Réseau, sur le projet de suppression du passage à niveau n°288 d'Agde s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2016. Cette concertation a été organisée avec le souhait que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue pour construire un ouvrage qui réponde au mieux aux besoins des riverains et de ses usagers.

Appuyée sur un dispositif d'information et d'échanges, cette étape de concertation réglementaire a permis de recueillir les avis, remarques et suggestions du public.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

UN PROJET ATTENDU

La majorité des participants à la concertation **soutiennent le projet**, notamment pour des raisons de sécurité et fluidité du trafic. En effet, aujourd'hui, le passage à niveau est lieu de congestion importante et par le passé il a entraîné de graves accidents.

Les partenaires (Ville d'Agde, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Conseil Départemental de l'Hérault) ont confirmé leur engagement à supprimer le passage à niveau. Au stade actuel des études, les travaux sont planifiés pour débuter en 2019 et se terminer fin 2020.

UNE NATURE ET UN POSITIONNEMENT DE L'OUVRAGE QUI INTERROGENT

Des questionnements ont porté sur la **nature de l'ouvrage**, certains participants émettent l'idée d'une solution de pont route. D'autres se questionnent sur la localisation de l'ouvrage. La proximité au site du Canalet, interroge le public sur **les risques d'inondation** La piste cyclable soulève des questions quant à ses conditions de sécurisation et son utilité même pour réduire la taille de la trémie.

Si plusieurs scénarii ont été étudiés par le maitre d'ouvrage, les études menées ont démontré que **la solution d'un pont-rail** à hauteur du passage à niveau actuel **était à privilégier**. Concernant les risques d'inondation, SNCF Réseau prévoira un **cuvelage enveloppant l'ensemble de l'ouvrage** et positionnera le haut de l'ouvrage au Niveau des Plus Hautes Eaux connues. Pour faire face aux épisodes pluvieux et au remplissage de l'ouvrage, **des pompes de relevage seront installées** au point bas pour refouler les eaux de pluie dans un **bassin de rétention**. La piste cyclable devrait être réalisée sous la trémie à la demande des partenaires. Son positionnement fera l'objet d'études complémentaires ultérieures.

UN AMÉNAGEMENT ADAPTÉ À TOUS LES TYPES DE FLUX

Les participants demandent à ce que les **dimensions de l'ouvrage**, et notamment de la trémie soient adaptées à tous les types de flux qui le traversent actuellement. Le projet doit prévoir un **gabarit suffisamment grand** pour le passage des camions classiques et des bus urbains.

L'ouvrage retenu par SNCF Réseau, **permet le franchissement des voies ferrées par les véhicules** légers, les poids lourds de gabarit inférieur ou égal à 3,5 m (soit la plupart des poids lourds), les véhicules prioritaires (pompiers, ambulances, etc.), les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite.

UNE PHASE TRAVAUX QUI SOULÈVE DES INQUIÉTUDES

Les participants insistent sur la nécessité de mettre en place des **déviations clairement indiquées** pour éviter de congestionner l'Avenue Raymond Pitet, notamment l'été avec l'afflux de touristes. Des solutions ont été proposées par les participants à l'atelier de travail. Ces parcours ont ensuite été présentés en réunion publique. Les riverains ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis des **impacts des travaux** : les vibrations, les nuisances sonores et l'accès à leurs domiciles à pied ou en voiture. Ils demandent à être informés en amont et tout au long du projet.

Sur la base des propositions recueillies, différentes **déviations du trafic sont mises à l'étude**. Elles seront mises en place et **clairement indiquées** aux usagers de la route sur l'ensemble du périmètre pertinent, notamment dès la sortie de l'A9.

Les travaux devront **prendre en compte la saison estivale** que connaît la ville d'Agde.
Deux coupures du trafic ferroviaire d'environ 40 et 70 heures sont prévues pendant les travaux. SNCF Réseau et ses partenaires s'engagent à **informer régulièrement** les agathois et les riverains sur la planification et l'avancement des travaux.

LA MISE EN SERVICE DE LA SOLUTION RETENUE

Le cheminement des Personnes à Mobilité Réduite, plus long que pour les autres piétons, a suscité quelques interrogations. Les riverains demandent à ce que les dimensions de l'ouvrage prennent bien en compte un espace suffisant pour faire leur manœuvre, afin de ne pas priver les habitants de l'**accès à leurs garages**. Les participants s'inquiètent de voir **des places de stationnement existantes supprimées** et demande que de nouvelles places soient mises à disposition. Il a été suggéré qu'une fois les travaux terminés, **les flux routiers pourraient être modifiés pour limiter la congestion** de la zone, et notamment que le sens de la circulation de la rue de la Digue vers la rue Jean Bedos soit inversé.

Un travail est engagé avec les partenaires pour **simplifier le cheminement des PMR**. Cependant, l'ouvrage ne devra **pas dénaturer le site du Canalet**, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Pendant les travaux, **un accès au minimum piéton sera assuré** aux maisons le long de l'avenue Raymond Pitet. Les études cherchent à **minimiser l'impossibilité d'accéder en voiture** aux garages privés pendant les travaux.

06. ANNEXES

01. DÉCISION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE 26

02. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE 28

03. PLAQUETTE PROJET 30

04. PAGE INTERNET SUR PROJET 32

05. COMMUNIQUÉ DE PRESSE 33

06. POWERPOINT DE PRÉSENTATION 34

07. COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE TRAVAIL 38

08. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE 41

09. REGISTRE DE LA CONCERTATION 43

10. QUESTIONS ENVOYÉES PAR MAIL 50

11. PUBLICATIONS FACEBOOK ET COMMENTAIRES EN RÉACTION PUBLICATION FACEBOOK DE LA MAIRIE D'AGDE 54

12. PUBLICATION SUR LE SITE DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT 56

13. RETOMBÉES PRESSE 57

- HÉRAULT TRIBUNE LE 24 SEPTEMBRE 2016
- MIDI LIBRE BÉZIER LE 9 OCTOBRE 2016
- FRANCE BLEU HÉRAULT LE 20 OCTOBRE 2016
- FRANCE BLEU HÉRAULT LE 21 OCTOBRE 2016
- MIDI LIBRE SÈTE LE 24 OCTOBRE 2016
- LA MARSEILLAISE LE 29 NOVEMBRE 2016
- HÉRAULT TRIBUNE LE 3 DÉCEMBRE 2016
- HÉRAULT TRIBUNE LE 4 DÉCEMBRE 2016
- HÉRAULT TRIBUNE LE 14 DÉCEMBRE 2016
- TRIBUNE DE L'ASSOCIATION AGATHE DANS HÉRAULT TRIBUNE LE 16 DÉCEMBRE 2016

14. COMMENTAIRES EN RÉACTION À L'ARTICLE DE HÉRAULT TRIBUNE DU 24 SEPTEMBRE 2016 63

DÉCISION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

SNCF RÉSEAU

Saint Denis, le 27 OCT. 2016

Décision portant organisation de la concertation préalable

Suppression du passage à niveau n°288 à Agde par la création d'un pont rail raccordé à la route départementale 13

Le Président de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-25,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau et notamment l'article 39,

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du président délégué du directoire de la SNCF,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales au sein de SNCF Réseau,

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du code de l'urbanisme,

décide d'engager la concertation relative à la suppression du passage à niveau n°288 à Agde par la création d'un pont rail.

Elle est organisée dans les conditions définies par le document annexé à la présente décision.

La concertation se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2016.

Patrick JEANT

SNCF RÉSEAU

Annexe à la décision du Président de SNCF Réseau précisant les conditions d'organisation de la concertation au titre de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Suppression du passage à niveau 288 à Agde par la création d'un pont rail raccordé à la route départementale 13

1. Descriptif et objectifs du projet

Le Passage à Niveau (PN) 288 est situé en sortie immédiate de la gare d'Agde, côté est, à l'intersection avec la Route Départementale (RD) 13 (avenue Raymond Pitet reliant Bessan, au nord, au centre d'Agde, au sud) :

Concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme
Suppression du PN 288 à Agde par la création d'un pont rail 1/4

Le PN 288 a connu 2 collisions (train/véhicule routier) au cours des 10 dernières années, en plus d'1 accident catastrophique en 1995, où 5 victimes ont été déplorées. Cet incident fait partie des catastrophes ferroviaires les plus meurtrières des dernières années en France. De ce fait, le PN 288 à Agde est considéré comme particulièrement sensible. Par conséquent, ce passage à niveau a été inscrit au programme de sécurisation national.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, SNCF Réseau s'est engagé à engager des études de suppression pour les passages à niveau inscrits au programme de sécurisation national.

Compte tenu de ce contexte, la Ville, le Conseil Départemental de l'Hérault (CD 34) et SNCF Réseau, en liaison avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), ont tout d'abord décidé d'engager ensemble une étude préliminaire visant à déterminer les conditions techniques, administratives et financières de suppression des PN 288 et 289. Cette étude s'est terminée en 2011. Elle a conclu sur la suppression de chacun des passages à niveau par la création de ponts rails.

Les parties se sont alors entendues pour donner la priorité à la suppression du PN 288. Il a donc été convenu de poursuivre ce projet de suppression, et d'engager la phase des études d'avant-projet. Il a par ailleurs été signé une convention de financement sur le seul périmètre des études d'avant-projet.
L'opération consiste à :

- créer une dénivellation au droit du PN°288, via un pont rail à gabarit réduit, supprimant l'intersection entre la voie ferrée et la RD 13,
- raccorder le pont rail à la route départementale de part et d'autre de la voie ferrée (rétablissements routiers),
- rétablir les cheminements piétons et Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

L'avenue Raymond Pitet est très utilisée, en particulier l'été, pour le transit entre les plages et l'A9. Par conséquent, côté routier, les enjeux du PN 288 à Agde sont :

- sécurité des usagers, qu'ils soient piétons, sur des cycles ou dans des véhicules,
- sécurité des circulations ferroviaires,
- fluidité du trafic routier et ferroviaire,
- régularité du trafic ferroviaire.

En effet, de plus en plus de gens circulent sur l'avenue Raymond Pitet. Cette avenue est régulièrement congestionnée, et les files de voitures se font de plus en plus importantes, entrainant une dégradation du cadre de vie des Agathois, une perte de temps des usagers dans les embouteillages et un risque d'augmentation des accidents, de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

En parallèle, le développement urbain de la commune et l'utilisation des infrastructures de transports existantes sont amenés à s'accélérer dans la zone, et plus particulièrement au niveau du passage à niveau.

Dans ce contexte, l'augmentation du trafic routier est susceptible de rendre les conditions de circulation encore plus difficiles. La suppression du passage à niveau et son remplacement par un pont rail ainsi que les travaux de voiries associés, participeront à la résolution de ces problèmes.

Le projet est estimé à 12 M€ aux conditions économiques de janvier 2011.

2. Les principes de la concertation

La concertation a été préparée par une série de rencontres avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les objectifs et les modalités de cette concertation ont également été définis en étroite collaboration et validées par les membres du comité de pilotage du projet (Ville d'Agde, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Département de l'Hérault, DREIA).

Cadre juridique de la concertation

Cette concertation est réalisée en application des articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du code de l'urbanisme. La réglementation précise en effet que « *la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* » soit soumis à la concertation.

En l'occurrence, le raccordement du pont-rail à la route départementale constitue bien un investissement routier dont le montant excède 1 900 000 euros et aboutit à la modification de l'assiette de l'ouvrage existant, c'est donc à cet égard qu'une concertation L. 103-2 est requise.

En outre, Réseau ferré de France (dénommé SNCF Réseau depuis le 1er janvier 2015), le Conseil général de l'Hérault, la commune d'Agde et la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont signé une convention, en date du 13 octobre 2014, par laquelle SNCF

Réseau est engagé à réaliser les études d'avant-projet et conduire les procédures administrative du projet, parmi lesquelles la concertation L. 103-2.

Objectifs de la concertation

La concertation doit permettre d'informer et d'échanger sur la solution technique de SNCF Réseau. Elle doit aussi permettre de travailler sur la bonne intégration environnementale de l'aménagement. La concertation permettra également d'échanger sur les craintes des riverains quant aux impacts des travaux et notamment les déviations envisagées.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet de suppression du PN 288 à Agde pilotera la concertation L.103-2 au titre du code de l'urbanisme afin de :

- informer le public, les riverains et les usagers de la route et du rail,
- affiner le projet proposé et d'engager un dialogue.

Périmètre géographique de la concertation : la commune d'Agde

La concertation est ouverte à tous. SNCF Réseau souhaite concerter avec l'ensemble des personnes concernées par ce projet, notamment les riverains, les usagers de la route, les associations locales et les comités de quartiers.

Le dispositif de concertation

- Concertation organisée du mardi 15 novembre au jeudi 15 décembre 2016
- Une page site internet informative
- Une adresse mail dédiée au projet
- Une réunion publique présentant le projet, et donnant la possibilité aux participants de donner leurs avis et poser des questions
- Un document présentant le projet
- Un registre en mairie d'Agde

Bilan de la concertation

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera réalisé sur la base de l'ensemble des contributions exprimées. Il sera validé par le Président de SNCF Réseau, puis sera transmis aux collectivités associées, et rendu public sous la forme d'un document imprimé et de fichiers téléchargeables sur le site de SNCF réseau.

Les propositions issues de la concertation, qui peuvent être retenues, seront par la suite intégrées dans le programme du projet.

ANNEXE N°2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT SUR LES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Département de l'Hérault

Direction générale des services

DGA Aménagement du territoire

Montpellier, le 25/10/2016

Rapport du Président
à l'assemblée départementale
N° AD/141116/A/11

Décision modificative n°3 de l'exercice 2016
Réunion du 14 novembre 2016

Objet : Agde RD13 - Suppression du PN 288
Modalités de concertation publique

Le passage à niveau n°288 (PN288) est situé sur la commune d'Agde, à proximité de la gare, à l'intersection avec la route départementale n°13 (avenue Raymond Pitet). Eu égard à des critères de fréquentation et d'accidentologie, ce passage à niveau est inscrit au programme de sécurisation nationale.

En effet, des trafics importants sont recensés sur ces axes routiers. Par ailleurs, la ligne Bordeaux – Sète écoule également un trafic ferroviaire significatif (145 trains par jour). L'accidentologie est significative, deux collisions ont été recensées au cours des dix dernières années en plus d'un accident catastrophique où 5 victimes ont été déplorées en 1995.

Compte tenu de ce contexte, la ville d'Agde, le Conseil départemental l'Hérault et SNCF Réseau, en liaison avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, ont décidé ensemble d'engager une étude préliminaire visant à déterminer les conditions techniques, administratives et financières de suppression de ce PN. Cette étude s'est terminée en 2011. Elle conclut à son remplacement par un ouvrage de type Pont-Rail pour un coût aux conditions économiques de janvier 2011 d'environ 12 M€, répartis entre les différents partenaires.

Par convention en date du 19/02/2014, SNCF Réseau a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage des études de la totalité de l'opération jusqu'à la finalisation de l'avant-projet et à réaliser les travaux relatifs au réseau ferré (construction du Pont-Rail et des ouvrages de génie-civil associés).

A ce titre, SNCF Réseau a décidé d'organiser une concertation préalable, menée en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, ouverte à tous : association, riverains, citoyens, entreprises…

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de recueillir les observations et avis des habitants, des communes, des associations et autres personnes intéressées, permettant ainsi à SNCF Réseau d'affiner son projet au mieux de l'intérêt général. Elle portera sur les enjeux de l'opération, sur les aménagements d'accompagnement du projet et sur les modalités de réalisation du chantier.

Bien que la maîtrise d'ouvrage du projet soit portée par SNCF Réseau, il vous est proposé, en application de cette procédure et en coordination avec SNCF Réseau, de porter un avis sur les modalités de la concertation publique.

Cette concertation sera menée sur une période de 1 mois entre le 15 novembre et le 15 décembre, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique d'informations et d'échanges, annoncées par voie de presse,
- une page internet dédiée www.sncf-reseau.fr ;
- un mail dédié : agde-passageaniveau@sncf.fr ;
- un document informatif ;
- un registre en mairie d'Agde.

Elle sera précédée des mesures de publicité suivantes :

- publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation, dans la rubrique des annonces légales de journaux locaux ;
- affichage d'un avis d'ouverture de la phase de concertation, sur les lieux publics.

A l'issue de la période de concertation, un bilan vous sera présenté. SNCF Réseau et ses partenaires (Département, Communauté de communes Hérault Méditerranée et la commune d'Agde) arrêteront alors le projet retenu de façon à finaliser les études avec plus de précisions, et à préparer les dossiers réglementaires en vue des enquêtes publiques préalables à l'autorisation de réalisation des travaux.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative à l'opération de suppression du passage à niveau n°288 à Agde ainsi définis ;
- de notifier la présente délibération à SNCF Réseau, à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et à la ville d'Agde et de la verser au dossier mis à la concertation ;
- de m'autoriser, pour le compte du Département, à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé :

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué à
l'Aménagement du territoire

Philippe VIDAL

2

Délibération n°AD/141116/A/11

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 14 novembre 2016
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental - Député de l'Hérault

Objet : **Agde RD13 - Suppression du PN 288**
Modalités de concertation publique

Rapporteur : **Monsieur Philippe Vidal**

Présents :
Madame Anne Amiel, Monsieur Sébastien Andral, Monsieur Claude Barral, Monsieur Henri Bec, Madame Maud Bodkin, Monsieur Brice Bonnefoux, Monsieur Pierre Bouldoire, Madame Marie-Christine Bousquet, Madame Marie-Thérèse Bruguière, Madame Véronique Calueba-Rizzolo, Monsieur Renaud Calvat, Madame Marie-Emmanuelle Camous, Monsieur Jean-François Corbière, Madame Laurence Cristol, Monsieur Michaël Delafosse, Madame Isabelle Des Garets, Madame Michèle Dray Fitoussi, Monsieur Abdi El Kandoussi, Monsieur Guillaume Fabre, Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Jean-Luc Falip, Monsieur Sébastien Frey, Monsieur Vincent Gaudy, Madame Gabrielle Henry, Madame Audrey Imbert, Madame Chantal Levy-Rameau, Monsieur Jérémie Malek, Monsieur Franck Manogil, Monsieur Jacques Martinier, Monsieur Kléber Mesquida, Monsieur Cyril Meunier, Madame Patricia Miralles, Madame Nicole Morère, Monsieur Christophe Morgo, Madame Dominique Nurit, Madame Marie Passieux, Monsieur Yvon Pellet, Madame Marie-Pierre Pons, Madame Sylvie Pradelle, Madame Catherine Reboul, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Philippe Sorez, Monsieur Sauveur Tortorici, Madame Claudine Vassas Mejri, Monsieur Philippe Vidal, Madame Bernadette Vignon, Monsieur Louis Villaret, Madame Patricia Weber, Madame Nicole Zenon.

Excusés avec procuration :
Madame Julie Garcin Saudo à Monsieur Vincent Gaudy.

Excusés :
.

Le Président ayant constaté le quorum,

Le passage à niveau n°288 (PN288) est situé sur la commune d'Agde, à proximité de la gare, à l'intersection avec la route départementale n°13 (avenue Raymond Pitet). Eu égard à des critères de fréquentation et d'accidentologie, ce passage à niveau est inscrit au programme de sécurisation nationale.

En effet, des trafics importants sont recensés sur ces axes routiers. Par ailleurs, la ligne Bordeaux – Sète écoule également un trafic ferroviaire significatif (145 trains par jour). L'accidentologie est significative, deux collisions ont été recensées au cours des dix dernières années en plus d'un accident catastrophique où 5 victimes ont été déplorées en 1995.

Compte tenu de ce contexte, la ville d'Agde, le Conseil départemental l'Hérault et SNCF Réseau, en liaison avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, ont décidé ensemble d'engager une étude préliminaire visant à déterminer les conditions techniques, administratives et financières de suppression de ce PN. Cette étude s'est terminée en 2011. Elle conclut à son remplacement par un ouvrage de type Pont-Rail pour un coût aux conditions économiques de janvier 2011 d'environ 12 M€, répartis entre les différents partenaires.

Par convention en date du 19/02/2014, SNCF Réseau a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage des études de la totalité de l'opération jusqu'à la finalisation de l'avant-projet et à réaliser les travaux relatifs au réseau ferré (construction du Pont-Rail et des ouvrages de génie-civil associés).

A ce titre, SNCF Réseau a décidé d'organiser une concertation préalable, menée en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, ouverte à tous : association, riverains, citoyens, entreprises…

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de recueillir les observations et avis des habitants, des communes, des associations et autres personnes intéressées, permettant ainsi à SNCF Réseau d'affiner son projet au mieux de l'intérêt général. Elle portera sur les enjeux de l'opération, sur les aménagements d'accompagnement du projet et sur les modalités de réalisation du chantier.

Bien que la maîtrise d'ouvrage du projet soit portée par SNCF Réseau, il vous est proposé, en application de cette procédure et en coordination avec SNCF Réseau, de porter un avis sur les modalités de la concertation publique.

Cette concertation sera menée sur une période de 1 mois entre le 15 novembre et le 15 décembre, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique d'informations et d'échanges, annoncées par voie de presse,
- une page internet dédiée www.sncf-reseau.fr ;
- un mail dédié : agde-passageaniveau@sncf.fr ;
- un document informatif ;
- un registre en mairie d'Agde.

Elle sera précédée des mesures de publicité suivantes :

- publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation, dans la rubrique des annonces légales de journaux locaux ;
- affichage d'un avis d'ouverture de la phase de concertation, sur les lieux publics.

A l'issue de la période de concertation, un bilan vous sera présenté. SNCF Réseau et ses partenaires (Département, Communauté de communes Hérault Méditerranée et la commune d'Agde) arrêteront alors le projet retenu de façon à finaliser les études avec plus de précisions, et à préparer les dossiers réglementaires en vue des enquêtes publiques préalables à l'autorisation de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré

Le Conseil départemental décide à l'unanimité :

- d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative à l'opération de suppression du passage à niveau n°288 à Agde ainsi définis ;
- de notifier la présente délibération à SNCF Réseau, à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et à la ville d'Agde et de la verser au dossier mis à la concertation ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental, pour le compte du Département, à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires.

Signé :

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-Président
Délégué général

Pierre BOULDOIRE

Réceptionné par la préfecture le : 17 novembre 2016
Publié et certifié exécutoire le : 17 novembre 2016
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20161114-220817-DE-1-1

PLAQUETTE PROJET

TOUT SAVOIR SUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°288 **D'AGDE**

www.sncf-reseau.fr

Informez vous en flashant ce code

POURQUOI FAUT-IL SUPPRIMER CE PASSAGE À NIVEAU ?

Le Passage à Niveau n°288 est situé **en sortie immédiate de la gare d'Agde**, côté est, à l'intersection avec la Route Départementale 13 (avenue Raymond Pitet reliant Bessan, au nord, au centre d'Agde, au sud).

POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Le passage à niveau n° 288 est **franchi par environ 140 trains et 10 000 véhicules par jour en période estivale.** Ces caractéristiques et les accidents qui se sont produits au droit de ce passage à niveau, ont eu pour conséquence son inscription au « programme de sécurisation national » par l'Etat et la SNCF.

POUR PLUS DE FLUIDITÉ

L'avenue Raymond Pitet est **régulièrement congestionnée** et les files de voitures se font de plus en plus importantes, entrainant une dégradation du cadre de vie des Agathois, une perte de temps des usagers dans les embouteillages et un risque d'augmentation des accidents, de la pollution de l'air et des nuisances sonores.
Le développement urbain de la commune et l'utilisation des infrastructures de transports existantes sont amenés à s'accélérer dans la zone, et plus particulièrement au niveau du passage à niveau.
Dans ce contexte, l'augmentation du trafic routier est susceptible de rendre les conditions de circulation encore plus difficiles.

La suppression du passage à niveau et son remplacement par un pont-rail ainsi que les travaux de voiries associés, participeront à l'amélioration du quotidien des usagers des transports.

99% des accidents aux passages à niveaux dus au non respect du code de la route ou des règles de sécurtié routière.

QUELLE SOLUTION VOUS EST PROPOSÉE ?

PAR QUOI SERA REMPLACÉ LE PASSAGE À NIVEAU ?

Il s'agit de créer un **pont-rail qui remplacera le passage à niveau actuel**, c'est-à-dire l'aménagement d'une **route au-dessous de la voie ferrée**. Un raccordement à la route départementale de part et d'autre de la voie ferrée sera réalisé.

A QUI EST DESTINÉ LE PONT-RAIL ?

Le pont-rail pourra être emprunté en **double sens par les voitures**, mais également par les **cyclistes** grâce au passage qui leur sera réservé. Les dimensions du pont-rail **permettent le passage des camions** de hauteur inférieure à 3,5m.
L'ensemble des transports en commun des différentes collectivités et notamment les bus pourront utiliser aussi cette voie.
Les cheminements **piétons et Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** seront rétablis et améliorés, notamment au travers d'une passerelle qui sera prolongée au-dessus du Canalet pour desservir le parc de belle Ile.

Vue vers Bessan, situation avec le projet

COMMENT SE DÉROULERONT LES TRAVAUX ?

LA CIRCULATION ROUTIÈRE SERA-T-ELLE PERTURBÉE PAR LES TRAVAUX ?

Tout est mis en œuvre par SNCF Réseau pour **minimiser les coupures de circulation automobile pendant la période de travaux**. Néanmoins, la fermeture de la RD 13 au droit du PN s'avère nécessaire durant approximativement une année. Une déviation routière sera mise en place.

Y AURA-T-IL DES COUPURES DE CIRCULATION DES TRAINS ?

A ce jour, **deux coupures totales du trafic ferroviaire** sont nécessaires, la première de **72 heures qui pourrait être à Pâques en 2020 et une autre de 24 à 36 heures à planifier**.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS PRISES POUR LIMITER L'IMPACT DES TRAVAUX ?

SNCF Réseau mettra tout en œuvre pour limiter la gêne pendant la période de travaux, notamment en termes de lutte contre les nuisances sonores et celles liées à l'utilisation d'engins de chantier (déplacements, poussières, vibrations), de gestion des déchets et de prévention contre les risques de pollution. SNCF Réseau veillera à communiquer et à informer les riverains tout au long du déroulement des travaux.

Vue vers le centre ville d'Agde situation avec le projet

QUAND LE PASSAGE À NIVEAU SERA-T-IL SUPPRIMÉ ?

Planning prévisionnel

Phase d'études 2014 - 2017
Consultation des entreprises 2018
Phase de travaux 2019 - 2020

2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020

Période de concertation 15 novembre 15 décembre 2016
Mise en service fin 2020

COMMENT M'INFORMER ET DONNER MON AVIS ?

Du **15 novembre au 15 décembre 2016**, SNCF Réseau, en sa qualité de maître d'ouvrage du projet, organise une **concertation préalable**.
Cette concertation, menée en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme est ouverte à tous : citoyens, riverains, associations, entreprises…

L'objectif est **d'informer et d'échanger** sur la solution technique proposée, sa bonne intégration environnementale, les impacts des travaux et notamment les déviations envisagées ou toutes autres questions.

PARTICIPEZ !

- **1 réunion publique** le mercredi 7 décembre à 18h00 au Moulin des Evèques, Avenue du 8 Mai 1945 à Agde
- **1 atelier de travail** le mardi 29 novembre sur inscription auprès d'agde-passageaniveau@sncf.fr (nombre de places limitées)
- Page internet : www.sncf-reseau.fr
- Mail dédié : agde-passageaniveau@sncf.fr
- Document informatif
- Registre en mairie d'Agde

SNCF Réseau
DIRECTION TERRITORIALE LANGUEDOC-ROUSSILLON - 101 allée de Délos - BP 91 242 - 34011 MONTPELLIER CEDEX 1
TÉL. : 04 48 18 83 50 - www.sncf-reseau.fr

Maquette et Impression : SNCF - OPTIM'SERVICES - Agence Environnement de Travail Midi-Pyrénées

PAGE INTERNET SUR PROJET

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER, LE 14 NOVEMBRE 2016

PROJET DE SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 288 D'AGDE - CONCERTATION PRÉALABLE

Le passage à niveau situé en sortie immédiate de la gare d'Agde est inscrit au programme de sécurisation national des passages à niveau par l'Etat et SNCF. Ce passage à niveau fait l'objet d'une étude visant à sa suppression à l'horizon 2020.

↗ CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Du 15 novembre au 15 décembre 2016, SNCF Réseau, en qualité de maître d'ouvrage du projet, organise une concertation préalable. Cette concertation, menée en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme est ouverte à tous : citoyens, riverains, associations, entreprises…

L'objectif est d'informer et d'échanger sur la solution technique proposée, sa bonne intégration environnementale, les conséquences des travaux et notamment les déviations routières envisagées ou toutes autres questions.

Dispositif de concertation :

- Réunion publique le 7 décembre à 18h au Moulin des Evêques, avenue du 8 mai 1945 à Agde
- Atelier de travail le 29 novembre (nombre de places limité, inscription à agde-passageaniveau@sncf.fr)
- Site internet www.sncf-reseau.fr
- Registre en mairie d'Agde permettant le dépôt de questions et de remarques.

À l'issue de la période de concertation, un bilan sera largement diffusé, téléchargeable sur internet et mis à disposition en mairie.

↗ LES CARACTÉRISTIQUES DE CE PASSAGE À NIVEAU

Le passage à niveau n° 288 d'Agde, avenue Raymond Pitet, concentre un fort trafic : en moyenne 140 trains et jusqu'à 10 000 véhicules par jour en période estivale.

Il a connu des accidents graves : deux collisions au cours des 10 dernières années et un accident tragique en 1995, où 5 victimes ont été déplorées. Il est donc considéré comme particulièrement sensible et a été inscrit au programme de sécurisation national.

↗ LE PROJET DE SUPPRESSION

Les enjeux de la suppression du passage à niveau 288 à Agde sont :

Le projet de suppression prévoit **la création d'un pont rail, c'est-à-dire l'aménagement d'une route au-dessous de la voie ferrée.** Un raccordement à la route départementale de part et d'autre de la voie ferré sera réalisé.

- la sécurité des usagers, qu'ils soient piétons, sur des cycles ou dans des véhicules,
- la sécurité et la régularité du trafic ferroviaire,
- la fluidité du trafic routier et ferroviaire.

Le projet est estimé à 12 millions d'€.

À propos de SNCF Réseau

Au sein du groupe SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau développe, modernise et commercialise l'accès au réseau ferré. SNCF Réseau est le garant de la sécurité et de la performance de 30 000 km de lignes, dont 2000 de LGV avec 800 km supplémentaires en 2017.

Deuxième investisseur public français avec 4,9 mds d'euros investis par an et 53 000 collaborateurs, SNCF Réseau fait de la maintenance et de la modernisation de l'infrastructure existante sa priorité stratégique. SNCF Réseau réalise plus de 1500 chantiers au bénéfice des trains du quotidien circulant sur le réseau classique.

Retrouvez l'actualité du groupe SNCF sur http://www.sncf.com/fr/presse/a-la-une
Twitter : @SNCFReseau

Contact Presse
Languedoc-Roussillon - Soune SERRE - 04 48 18 83 44 – soune.serre@reseau.sncf.fr

POWERPOINT DE PRÉSENTATION

SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU 288 A AGDE

RÉUNION PUBLIQUE DU
7 DÉCEMBRE 2016

LA CONCERTATION

Du mardi 15 novembre au jeudi 15 décembre 2016

LA THEMATIQUE PRINCIPALE

- Impact des travaux et notamment les déviations

LES OUTILS D'INFORMATION

- Document de présentation du projet et de la concertation
- Page internet dédiée au projet sur le site SNCF Réseau
- Adresse mail dédiée: agde-passageaniveau@sncf.fr
- Maquette 3D du projet
- Registre en mairie d'Agde

LES OUTILS DE PARTICIPATION

- 1 groupe de travail spécial déviations le mardi 29 novembre
- publique, le mercredi 7 décembre

– Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 2 – Version 1-0

QUELLE POLITIQUE ?

PRÉVENIR – SÉCURISER - SUPPRIMER

- **Rappeler les règles de bonne conduite**
- **Mise en place de diodes et de radars**
- **Ne pas créer de nouveaux passage à niveau**

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 3 – Version 1-0

SOLUTIONS DE SUPPRESSION

- **Mise en impasse**
- **Déviation vers un ouvrage de franchissement existant**
- **Création d'un franchissement dénivelé par-dessus ou par-dessous les voies ferrées**

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 4 – Version 1-0

POURQUOI LE SUPPRIMER?

PLUS DE SÉCURITÉ

- Inscrit au « Programme de Sécurisation National » par l'Etat et SNCF.
- Franchi par environ 140 trains et 10 000 véhicules par jour en période estivale.
- Accidents produits

PLUS DE FLUIDITÉ

- Nombreux embouteillages

MOINS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX

- Pollution de l'air
- Nuisances sonores.

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 5 – Version 1-0

PARTENAIRES

Projet de 12 millions d'euros aux conditions économiques de janvier 2011

– Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 6 – Version 1-0

ÉTAPES CLÉS

16 JUIN 2009 : Convention des études préliminaires de suppression signée

5 OCTOBRE 2009 : La suppression sera faite par un pont rail

6 AVRIL 2011 : La suppression sera faite à l'emplacement du PN actuel

29 MAI 2012 : Fin des études préliminaires

13 OCTOBRE 2014 : Convention des études avant-projet signée

15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2016 : Concertation sur la suppression

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 7 – Version 1-0

SOLUTION PRÉVUE

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 8 – Version 1-0

PONT RAIL

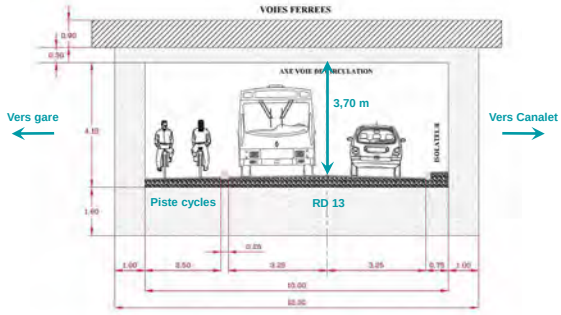

- **Permet le passage des vélos, voitures, bus et véhicules prioritaires (pompiers)**

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 9 – Version 1-0

COUPURES DES VOIES FERRÉES

Pour mettre en place le pont rail, il y aura 2 coupures du trafic ferroviaire
1 d'environ 40h et 1 autre d'environ 70h

Exemple de mise en place d'un pont rail dédié piétons et vélos aux Hauts de France en 72h

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 11 – Version 1-0

PLANNING PREVISIONNEL

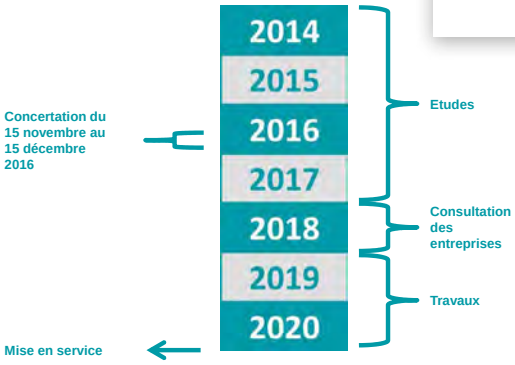

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 10 – Version 1-0

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Avenue Raymond Pitet coupée au niveau du passage à niveau pendant environ 1 an

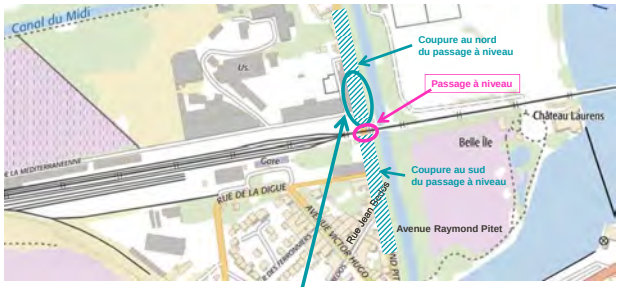

- Des déviations seront mises en place
- Le pont rail sera construit au nord des voies ferrées, sur la rue Raymond Pitet

Suppression PN 288 à Agde – Réunion publique – 7 décembre 2016 – Diapo 12 – Version 1-0

DÉVIATIONS INTERURBAINES

RÉTABLISSEMENTS ROUTIERS

Au sud des voies ferrées, côté centre ville, rues existantes rétablies en sens unique
Au nord des voies ferrées, côté Bessan, chemin de la Méditerranéenne en impasse

DÉVIATIONS URBAINES

RÉTABLISSEMENTS DE PROXIMITÉ

PIÉTONS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE TRAVAIL

Début de la réunion à 18h10 en présence de 15 personnes.

NOM	PRENOM	FONCTION	ORGANISME
COUTURIER	André	Retraité SNCF	Comité quartier Cœur de ville
ANDRIEU	Olivier		Comité quartier Cœur de ville
CATANZANO	Joséphine		Comité quartier Cœur de ville
GREFFIER	Marc		
DUBUT	Gérard	Commerçant Agde	
SICARD	Elie	Riverain	
SICARD	Jane	Riverain	
CLASTRES	Hélène	Riverain	
CLASTRES	René	Riverain	
CHABERT	Gilles	Commerçant Agde	
VIVAREL	Sylvie	Commerçant Agde	
CHABERT	André	Habitant	
CHABERT	Josette	Habitante	
COUBAU	Jean-Claude	Président	AGATHE
LESUEUR	Alan	Habitant	

Les intervenants de SNCF Réseau

NOM	PRENOM	FONCTION	ORGANISME
MOREL	François	Responsable de l'opération	SNCF Réseau
ROMIGUIER	François	Directeur d'opération	SNCF Réseau
GIBBE	Anne-Lise	Responsable concertation	
DURAND	Valérie	Directrice communication	SNCF Réseau
CHAUVIER	Magali	Chef de projet	SYSTRA
DESSAGNE	Alain	Directeur, rédacteur du compte rendu	KFH

Déroulement de l'atelier de travail :

1. Introduction : mots d'accueil, rappel du déroulement de l'atelier
2. Présentation du projet : le projet proposé et la vidéo 3D par SNCF Réseau
3. Travail en sous-groupe : l'impact des travaux et notamment les déviations sur la b… disposition des participants

La lecture du présent compte-rendu est facilitée grâce au diaporama présenté… diaporama, ainsi que ce compte-rendu, sont en ligne sur le site www.sncf-res…

INTRODUCTION

François MOREL, SNCF Réseau : Accueille et remercie tous les participants. Rappelle le calendrier, notamment la prochaine réunion publique du 7 décembre 2016. Précise que le projet présenté ce jour est le fruit des décisions prises antérieurement en concertation avec les élus et les services techniques du territoire.

PRÉSENTATION DE L'ATELIER

Anne-Lise GIBBE, SNCF Réseau : *(présentation SNCF Réseau : diapositives 1 à 7)* Rappelle les modalités du travail à réaliser par l'atelier. Rappelle que le compte-rendu sera disponible sur le site Internet et qu'il sera joint au bilan de la concertation. Insiste sur l'importance du thème abordé dans l'atelier – impact des travaux et mise en place de déviations – mais précise que toutes les questions peuvent être abordées. Présente les outils d'information et de participation, notamment les pages dédiées sur le site Internet www.sncf-reseau.fr

Présente la politique - PRÉVENIR – SÉCURISER – SUPPRIMER - de SNCF Réseau en matière de passage à niveau (PN). Concernant la suppression des PN, différentes solutions de suppression sont mises en œuvre à l'échelle nationale. A Agde, le PN 288 se distingue par son inscription au programme national de sécurisation, un besoin particulier de fluidité notamment l'été et le souhait de diminuer les impacts environnementaux.

PRÉSENTATION DE LA SOLUTION RETENUE POUR LA SUPPRESSION DU PN 288 D'AGDE

François MOREL, SNCF Réseau : *(présentation SNCF Réseau : diapositive 8 et suivantes)* Rappelle les enjeux particuliers qui contraignent la suppression du PN : impossibilité d'un pont route en ville et à proximité du site classé du Canal du Midi et du Canalet au patrimoine mondial de l'UNESCO, préférence donnée au passage sous la voie ferrée en lieu et place du PN actuel. Précise que le projet ne nécessite aucune expropriation et répond au souhait de la Ville d'accéder au Parc Belle Ile au moyen d'une passerelle. La voirie dans la trémie sera réservée aux voitures et aux vélos. Indique qu'au Nord du projet, la Ville et l'Agglo ont acquis plusieurs propriétés en vue d'un projet de redéveloppement urbain actuellement en phase de réflexion.
Détaille le projet au moyen d'une vidéo 3D réalisée en 2016, notamment :

- Le passage sous la voie ferrée pour les véhicules d'une hauteur de 3,5m maximum, compatible avec les bus, les véhicules d'urgence (pompier) et la majorité des poids lourds
- La piste cyclable séparée de la chaussée dédiée à la circulation routière.

Jean-Claude COUBAU, AGATHE : S'interroge sur les cheminements envisagés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

François MOREL, SNCF Réseau : Précise qu'à ce stade la solution présentée après coordination avec les partenaires prévoit l'accès des PMR par 2 rampes situées côté Canalet, la 1ère au Nord près de l'écluse ronde et la 2nde au sud près du pont des Maréchaux. Avec cette solution, la distance pour une PMR d'aller d'un côté de la voie ferrée à l'autre côté est d'environ 800 mètres. Ajoute que d'autres solutions existent mais qu'elles doivent présenter à la fois un bon rapport coût/efficacité et répondre aux exigences posées par la réglementation des sites classés.

René CLASTRES : Demande la longueur de la trémie de part et d'autre du PN actuel.

Sylvie VIVAREL : S'inquiète de l'accès aux garages mitoyens de la trémie et demande si des zones de stationnement sont prévues.

François MOREL, SNCF Réseau : Précise que la trémie mesure environ 100 mètres de long de part et d'autre de la voie ferrée et que la distance entre les façades des maisons riveraines et le parapet de la trémie est actuellement prévue de 4 mètres. Ces 4 mètres doivent permettre aux riverains d'entrer et de sortir de leur garage en voiture sans faire de manœuvres inutiles. Concernant le stationnement, précise que cette question est à l'étude par la Ville.

Hélène CLASTRES : Demande des précisions sur les accès après les travaux. Propose de placer la piste cyclable en surface, à hauteur du cheminement piéton, de façon à éloigner la trémie des façades et faciliter les entrées et sorties des voitures des garages.

Jean-Claude COUBAU, AGATHE : Précise que cela permettrait de gagner 1 mètre.

François MOREL, SNCF Réseau : Alerte sur le besoin de tenir les terres au moyen d'un cadre de trémie solide et bien dimensionné et par conséquent difficilement modifiable. Concernant le déplacement de la piste cyclable à hauteur du cheminement piéton, précise que le partage d'une même voie entre piétons et cyclistes oblige ces derniers à cheminer à pied, vélo en main.

Olivier ANDRIEU : Demande si un passage souterrain serait envisageable au niveau de la maison du garde barrière.

André COUTURIER : Se présentant comme ancien chef de la gare d'Agde, précise qu'un accès à la maison du garde barrière est envisageable entre la maison du garde barrière et la gare, en empruntant l'arrière de l'actuel parking de la gare.

Marc GREFFIER : Demande si Voies Navigables de France est partie prenante au projet.

François MOREL, SNCF Réseau : Concernant Voies Navigables de France, répond par la négative, seuls l'Etat, la Ville, l'Agglomération, le Département et SNCF Réseau étant financeurs du projet.
Concernant l'impact des travaux sur les circulations, est présenté à titre d'exemple la suppression d'un PN dans le Nord de la France qui a nécessité une coupure des circulations ferroviaires pendant 72h. A Agde, compte tenu de l'importance de l'ouvrage, deux coupures de la voie ferrée, l'une d'environ 72h, l'autre d'environ 40h seront nécessaires.
Concernant les circulations routières, une coupure d'1 an du passage à niveau sera nécessaire et des déviations devront être mises en place pour les poids lourds, les voitures, et les piétons.
Concernant la circulation des riverains, un passage quotidien devra être assuré.

Jean-Claude COUBAU, AGATHE et André COUTURIER : S'interrogent sur l'existence et le traitement d'éventuels sols contaminés et la réalisation d'éventuels sondages.

François ROMIGUIER, SNCF Réseau : Annonce qu'une analyse de sols sera effectuée par sondages, préalablement aux travaux. Les sols éventuellement pollués seront mis en décharge contrôlée.

Elie SICARD : S'interroge sur les vibrations occasionnées par les travaux et leurs effets sur les habitations.

François MOREL, SNCF Réseau : Précise qu'à Nîmes sur un chantier conduit par SNCF Réseau, des capteurs de vibrations ont été placés sur les maisons proches pour vérifier qu'elles ne souffrent pas. Assure que les techniques mises en œuvre peuvent été adaptées pour éviter tout dommage.

TRAVAIL EN SOUS GROUPES

- Trois sous-groupes de 5 personnes sont constitués pour étudier les déviations envisageables, tant pour les poids lourds (PL) que pour les voitures (VL).
- Des cartes sont mises à disposition pour aider à la réflexion

Pour éclairer les choix, une demande d'étude de trafic est formulée portant sur le secteur Marseillan-Vias-Bessan- Pézenas.

Concernant la mise en place de déviations à l'échelle du grand territoire, les recommandations des sous groupes sont les suivantes :

Pour les poids-lourds (PL) : la déviation des PL doit se faire principalement depuis l'A9. Entre l'A9 et toutes les communes situées au Sud, toutes les circulations PL, notamment celles empruntant la D13, sont à reporter sur la D612 et la D612a.

Pour les véhicules légers (VL) :

- VL en provenance de Bessan en direction le littoral :
  - Au sud de Bessan sur la D13, déviation à la hauteur de la Chainède pour rejoindre Agde par la D612a ou Vias par la D137.
  - Au nord de Bessan sur la D28, deux possibilités :
    - Déviation à la hauteur de la croix de Faugé pour rejoindre la Tuilerie par la D32 puis rejoindre Agde par la D51.
    - Déviation à la hauteur de Villa Marie Sainte Claire pour rejoindre Colombié par un chemin puis rejoindre Agde par la D51.
- VL en provenance de Florensac, déviation par la D32 pour rejoindre Agde par la D51 (route de Marseillan).
- Points de vigilance :
  - La sécurité routière sur le barreau de liaison D13-D612a au niveau de la Chainède en présence de platanes des deux côtés de la route et l'étroitesse de cette route.
  - L'augmentation prévisible de la circulation au carrefour des Cayrets.
  - Le ralentissement de la circulation sur la D612 au franchissement de l'Hérault : proposition de masquer la vue sur le pont pour fluidifier la circulation.
  - La nécessité d'une bonne communication indiquant clairement les itinéraires conseillés.

Concernant la mise en place de déviations dans le secteur des travaux, les recommandations des sous-groupes sont les suivantes :

Pour toutes les circulations, le contournement de la voie ferrée pourrait s'effectuer par le chemin de la Méditerranéenne, en prenant en compte :

- Le risque inondation sous le pont de chemin de fer
- Le risque d'accident au débouché sur la D912
- Autres points de vigilance :
  - Inquiétude sur la dévaluation des biens immobiliers dans le secteur sud du projet compte tenu de la réduction de la visibilité, des accès et des parkings.
  - Pendant les travaux :

- Prendre en compte la saisonnalité (densité des circulations de juillet à septembre et les dimanches) pour le choix des déviations et aménagements.
- Permettre l'accès permanent aux 4 garages (via bip ou macaron d'accès)
- Limiter au maximum les vibrations compte tenu de l'âge du bâti.

  - Après la mise en service :
    - Prendre en compte les nuisances sonores, la rue Raymond Pitet étant mise à double sens verra sa circulation augmenter.
    - Préférer le sens unique allant de la rue Jean Bedos à la rue de la Digue plutôt que l'inverse.
  - Stationnement :
    - Réaménager le parking de la gare ou étudier la possibilité d'un parking à étage pour recréer les 40 places perdues rue Raymond Pitet.
    - Traiter le stationnement dangereux devant le point P.

L'atelier de travail se termine à 20h.

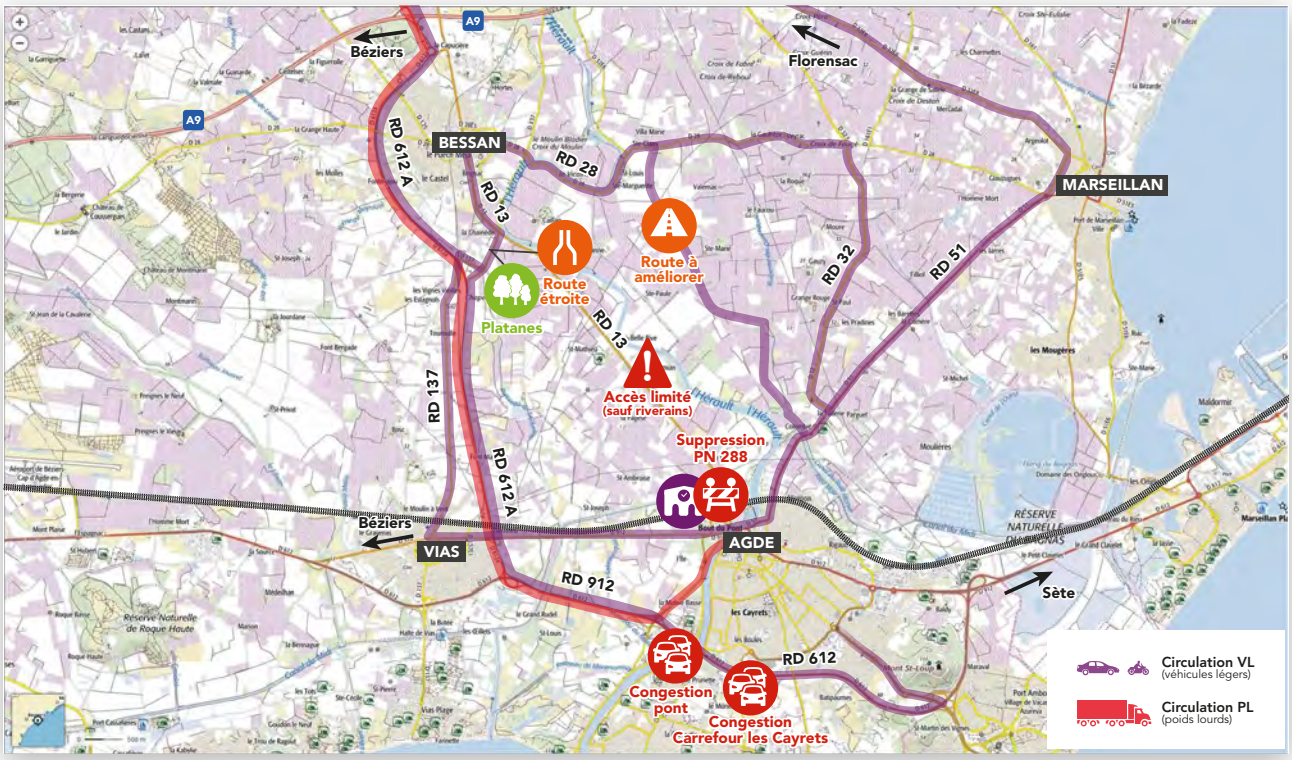
Béziers
Florensac
A9
BESSAN
RD 612 A
RD 28
RD 13
MARSEILLAN
RD 32
RD 51
Route étroite
Platanes
Route à améliorer
Accès limité (sauf riverains)
RD 137
Suppression PN 288
RD 612 A
Béziers
VIAS
AGDE
RD 912
Sète
Réserve Naturelle de Roque Haute
RD 612
Congestion pont
Congestion Carrefour les Cayrets
Circulation VL (véhicules légers)
Circulation PL (poids lourds)

RD 13
FERMÉ À LA CIRCULATION
Suppression PN 288
Rue de la Méditerranéenne
Accès aux parkings
Zone inondable
Gabarit réduit
Congestion
Carrefour dangereux
RD 912

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Participation : 120 personnes

Salle : Moulin des Evêques, Avenue du 8 Mai 1945, Agde

Durée : 1h15 – 18h/19h30

5 interventions du public dont 4 questions / réponses et 1 demande.

Les intervenants de SNCF Réseau

NOM	PRENOM	FONCTION	ORGANISME
MOREL	FRANÇOIS	Chef de l'opération	SNCF Réseau
GIBBE	ANNE-LISE	Responsable de la concertation	SNCF Réseau

Déroulement de la réunion publique :

1. Introduction : mots d'accueil, rappel du déroulement de la réunion publique.
2. Présentation du projet : le projet proposé et la vidéo 3D par SNCF Réseau.
3. Temps d'échanges avec le public.

La lecture du présent compte-rendu est facilitée grâce au diaporama présenté en réunion. Le diaporama, ainsi que ce compte-rendu, sont en ligne sur le site **www.sncf-reseau.fr**.

MOTS D'ACCUEIL ET PRESENTATION DU DEROULE DE LA REUNION PUBLIQUE

Estelle Brisset, animatrice, ouvre la réunion publique et présente les intervenants et le déroulement de la réunion :

- Une première partie de présentation de l'opération de suppression du PN288 :
  - Pourquoi supprimer le PN ?
  - Comment supprimer le PN ?
- Une deuxième partie dédiée aux échanges avec le public.

Sébastien Frey prononce le mot d'accueil. Il souligne l'enthousiasme des habitants après des années d'attente, précise que ce délai s'explique par la nécessité de consolider tous les aspects techniques (notamment pour la prise en compte du Canalet, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), financiers et politiques du projet préalablement à sa réalisation.
Il félicite Philippe Vidal, Vice Président délégué à l'aménagement du territoire au Département de l'Hérault pour le partenariat conclu entre la Ville, l'Agglomération, le Département et SNCF Réseau en vue de financer un projet indispensable à la décongestion du centre-ville.

Philippe Vidal rappelle l'accident de septembre 1995 où 5 jeunes trouvèrent la mort. Cet accident compte parmi les 10 accidents ferroviaires les plus graves des trente dernières années. Il déclare avoir plaidé la cause de la suppression du passage à niveau auprès du Président du Conseil Départemental de l'Hérault. Il confirme la nécessité du projet face au nombre de voitures traversant le PN, surtout l'été, provoquant une congestion importante.

PRESENTATION DU PROJET

Estelle Brisset introduit la 1ère partie consacrée aux raisons de la suppression du PN288

Anne-Lise Gibbe, responsable concertation à SNCF Réseau, rappelle le cadre réglementaire L 103.2 dans lequel s'inscrit la concertation. Elle présente les différents outils mis en place pour s'informer, donner son avis ou poser une question.

- un document d'information (de 4 pages) ;
- une page projet sur le site Internet SNCF Réseau ;
- un registre en Mairie d'Agde ;
- une adresse mail ;
- un atelier de travail sur les déviations en phase travaux ;
- une réunion publique.

Anne-Lise Gibbe, présente la politique en 3 volets - prévenir, sécuriser, supprimer - mise en œuvre par SNCF Réseau pour les passages à niveau :

- journée de prévention annuelle (en octobre 2016 pour le PN288).
- Pose de diodes et de radars de franchissement pour sécuriser le passage à niveau
- Et enfin l'étape de la suppression aujourd'hui.

Elle précise que la solution d'un passage sous les voies a été préférée à d'autres solutions parfois mises en œuvre : mise en impasse, déviation vers un franchissement existant, franchissement par dessus les voies ferrées existantes. Elle ajoute que le PN288 est inscrit au programme national de suppression de PN en raison de sa forte fréquentation tant routière que ferroviaire. La suppression du PN apportera une diminution des bouchons routiers et une réduction des impacts environnementaux, notamment ceux résultant de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

François Morel, Responsable du projet de suppression du passage à niveau remercie Sébastien Frey et Philippe Vidal pour leur participation et présente la répartition du financement de 12M€, nécessaire à la réalisation du projet.

- Part de l'État : 25% soit 3M€
- Part de SNCF Réseau : 25% soit 3M€
- Part de la Ville d'Agde : 16,7% soit 2M€
- Part de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée : 16,7% soit 2M€
- Part du Conseil Départemental de l'Hérault : 16,7 % soit 2M€

Il rappelle l'historique et les étapes clés du projet *(visibles à travers la présentation disponible sur la page projet)*.

François Morel présente à l'aide d'une vidéo la solution technique retenue après études, *(la vidéo est disponible sur le site internet en diffusion ou en téléchargement)* : plan de situation, cheminements actuels, aménagements prévus :

- la création d'un ouvrage permettant le passage des bus et des véhicules jusqu'à 3,5m de haut ;
- la création d'une passerelle pour passer de l'autre côté du Canalet ;
- la création d'un passage réservé aux vélos séparé du flux routier ;
- le chemin piéton le long du Canalet ;
- l'objectif d'amélioration de l'accès au Parc Belle-Ile.

Sur la base du schéma détaillé de l'ouvrage *(consultable sur la présentation disponible sur la page projet)*, il explique que la plupart des circulations routières sera possible, notamment pour les véhicules prioritaires.

Concernant le calendrier du projet *(consultable sur la présentation disponible sur la page projet)*, il précise que les études d'avant-projet (AVP) se terminent et que des études plus approfondies débuteront après la fin de la concertation.

Concernant les deux années de travaux précédant la mise en service prévue fin 2020, **François Morel** annonce que deux coupures du trafic ferroviaire, de 40h et 72h environ, sont prévues à ce stade. Il présente le film d'une opération analogue de suppression de passage à niveau à la Chapelle d'Armentières, demande par avance aux habitants de faire preuve de patience et leur propose d'organiser une visite du chantier le moment venu.

Concernant la coupure du trafic routier à hauteur du passage à niveau, elle interviendra durant 1 an, de part et d'autre de l'avenue Raymond Pitet, sur 150 mètres environ, ceci afin de réaliser la trémie routière. SNCF Réseau travaille à réduire ce délai au maximum, en particulier durant la période estivale. Des réunions régulières d'information auront lieu pendant la période de travaux.

Anne Lise Gibbe présente les résultats de l'atelier de travail du mardi 29 novembre 2016 qui a réuni 15 participants. L'atelier a permis d'avancer plusieurs propositions concrètes de déviations tant pour les poids lourds que pour les véhicules légers et les piétons. Ces propositions seront prises en compte par SNCF Réseau. *(compte rendu consultable sur la page projet)*.

QUESTIONS / REPONSES

Gilles D'Ettore, Maire de la ville d'Agde, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, remercie les agathois d'être venus en nombre, ainsi que les élus présents et SNCF Réseau. Il rappelle :

- l'attente forte des agathois pour la suppression du PN288 ;
- l'aspect certes contraignant des travaux mais comparativement faible au regard des attentes ;

Concernant les déviations, il se dit favorable à une voie traversant la Méditerranéenne. Concernant la pollution de la zone, il assure que toutes les dispositions seront prises pour traiter la question. S'agissant du passage des piétons d'un côté à l'autre des voies ferrées, il annonce qu'une passerelle avec ascenseurs est à l'étude au niveau de la gare. Il en appelle à la patience de chacun.

Escuyer Michel, habitant d'Agde, demande quelles solutions sont envisagées face aux éventuels problèmes d'inondation du tunnel ?

François Morel répond que le risque d'inondation a bien été étudié par SNCF Réseau et que l'ouvrage se situe au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues (NPHE). Il précise qu'en cas de pluies particulièrement abondantes, des pompes de relevage permettront de déverser l'eau vers un bassin de rétention.

Françoise Desmarais, habitante d'Agde et cycliste, empruntant régulièrement la route d'Agde vers Bessan, demande où s'arrêtera la piste cyclable ?

Philippe Vidal annonce que la portion Agde-Bessan n'est pas inscrite au plan départemental des pistes cyclables du Département mais qu'elle pourrait l'être à l'avenir. Il rappelle cependant que les platanes bordant la route constituent une contrainte à prendre en compte.

Jean-Claude Coubeau, Président d'Agathe, demande quels sont les cheminements envisagés pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et comment se fera l'accès aux parkings individuels au sud de la trémie ?

S'agissant de l'accès aux parkings, **François Morel** explique que l'espace entre les façades des maisons et la trémie routière devrait être de 6 mètres afin de faciliter les manœuvres. Concernant l'accès des PMR, il précise qu'il s'agit d'un point particulièrement délicat qui fera l'objet de discussions approfondies lors du prochain Comité Technique du projet réunissant les partenaires début janvier. Il pointe qu'en l'état actuel des choses, les PMR partant de la gare doivent cheminer sur 400 mètres environ contre 50 mètres pour les piétons empruntant les escaliers pour traverser les voies ferrées. Pour remédier à cette situation, il faudrait créer, à côté des escaliers, une pente d'accès PMR à 5% (réglementaire) qui aurait pour effet la suppression des platanes sur une longueur de 100 mètres environ. La modification du paysage en résultant ferait courir un risque de déclassement au site du Canalet inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

François Morel ajoute que le réaménagement de la zone de la Méditerranéenne et le projet d'une passerelle piétons avec ascenseurs pour traverser les voies vont également concourir à la résolution du problème soulevé.

Marc Greffier, habitant d'Agde et participant à l'atelier, souhaite voir mieux étudié le problème de congestion au rond point de l'Éphèbe ainsi qu'une déviation éloignant les flux du centre-ville et limitant les embouteillage au niveau du pont et vers Florensac.

Gilles D'Ettore déclare que la solution pour réduire l'engorgement du rond point de l'Éphèbe est le projet d'une voie routière empruntant la Méditerranéenne, du moins pour les trafics interurbains. Il assure qu'une information claire, à destination des touristes notamment, sera mise en place lors des travaux et que les habitants d'Agde sauront adapter leurs cheminements en fonction du trafic.

Philippe Vidal distingue pour sa part deux types de populations : ceux qui emprunteront l'itinéraire proposé et ceux qui s'adapteront en fonction de la congestion.
Il annonce qu'au niveau du rond point / échangeur de Rochelongue, un projet de demi-échangeur est à l'étude et contribuera à désengorger le secteur.

Jean-Claude Coubeau, Président d'Agathe, se demande pourquoi faire passer le trafic par Marseillan et non pas par Florensac ?

François Morel revient sur les déviations proposées selon les deux types de publics (touristes et population locale). Selon lui, la population locale s'adaptera et les touristes suivra la signalétique.

Estelle Brisset remercie l'assemblée et clôture la réunion en rappelant les modalités de concertation et de recueil des avis.

POINTS DE VIGILANCE

- Les aménagements à mettre en place pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite ;
- L'accès aux parkings individuels ;
- La mise en place de déviations bien visibles pour limiter la congestion du centre-ville durant la phase travaux ;
  - La piste cyclable ;
  - Le risque d'inondation.

LE REGISTRE DE LA CONCERTATION

Pour répondre à la question concernant la suppression du passage à niveau n° 288, je ne peux être que d'accord avec ce projet. D'une part cela évitera de longues minutes d'attente, d'autre part, cela supprimera un risque pour les usagers.
Fabrice HATT 4 rue St Maurence AGDE

(1)

Observations sur la solution envisagée pour la suppression du passage à niveau de la route de Bessan

La suppression de ce passage à niveau est hautement souhaitable pour des raisons de sécurité impérieuses. Cependant la solution consistant à faire passer la route sous les voies ferrées n'est pas la meilleure qui soit.

En effet, outre que cet ouvrage se trouverait menacé par la moindre montée des eaux, donc inutilisable en période de pluies, il pourrait présenter le risque de soulever la plateforme ferroviaire et donc les voies ferrées. La nappe souterraine est à 2 m maximum sous le niveau du sol en période sèche. Pour donner corps à cette remarque importante, il suffit de se rendre dans le passage souterrain de la gare pour apercevoir, dans les murs latéraux, les ouïes permettant l'inondation du passage en cas de fortes pluies afin de parer l'effet « poussée d'Archimède » dont la puissance est telle que la circulation ferroviaire en serait interrompue pour de longues journées avant retour à la normale. Couper la circulation ferroviaire sur cet axe serait d'un inconvénient majeur pour les échanges Nord-Sud et pour la transversale Ouest-Est.

(2)

Il faut donc se tourner vers un ouvrage qui ne soit pas mis en danger par les inondations ou fortes pluies. La solution consiste à sauter par-dessus les voies ferrées à l'Ouest de la gare pour aboutir à hauteur du marchand de matériaux côté ville. L'ouvrage relierait la rue de la Méditerranéenne à la rue de la Digue et permettrait la circulation de tous les véhicules routiers, camions, bus, cars et voitures particulières. Alors que le passage sous les voies condamne à coups sûrs le passage des gros véhicules, sauf à descendre si bas sous le niveau des voies ferrées que l'influence de la nappe d'eau serait encore plus grave.

Si Monsieur le Commissaire enquêteur souhaite une meilleure explication de vive voix, il peut me contacter à tout moment au 06 70 46 85 58 ou m'écrire sur le net à l'adresse

louis-paul.delpech@wanadoo.fr

Louis-Paul DELPECH, 8 rue de Metz, 34300 AGDE

1

Mme CLASTRES Hélène
17 av. R. Pitet
34300 AGDE

(3)

Réflexions sur les futurs travaux de l'Avenue Raymond Pitet.

Après l'atelier du 29/11/16, il s'est avéré qu'il y a un gros problème pour les propriétaires des 13, 15, 17, 19 et 21 de l'avenue R. Pitet : c'est la largeur du parage laissé pour accéder aux garages. Il semble qu'une largeur de 5m soit la solution. Mais ce n'est pas ce qui est proposé. Or, le problème pourrait être résolu si la piste cyclable qui à l'origine devait passer à côté des voitures, était rehaussée au niveau du parage devant les maisons.
De plus, il faudrait prévoir une augmentation de places de parking, dans le quartier. (Dès 7h30, les places de parking de l'avenue Pitet sont prises). Il faudrait aussi prévoir un plan de circulation qui permettrait de ne pas engorger le rond-point au bout du pont et faire attention que les travaux de creusement de la route n'abîment pas les maisons (13 à 21).
En espérant qu'il sera tenu compte de ces réflexions je vous remercie

Mme CLASTRES

TSVP

PS : Ceci dit, je viens de lire les observations faites par Mme Delpech

(4) Je suis pour RAvondou Frank@gmail.com
9-12-2016
Qu'en sera-t-il des pistes cyclables au delà des travaux sur le pont SNCF vers Bessan. S'arrêteront-elles au panneau Agde ?. le

(5) danger persiste éloigné avec la circulation automobile en période estivale, pas vraiment concerné par l'usage du vélo depuis des décennies.

F. DEMARET cycliste convaincu
Agde

Mme SICARD BAYSSE
Lucette
49 Avenue Raymond Pitet
34300 AGDE
23, Chemin Jacques Romanse
34300 Le Grau d'AGDE

Monsieur,

(6) Propriétaire d'un immeuble, 49, Avenue Raymond Pitet, (La Douëze de l'Écluse -
Je voudrais m'assurer d'une grande sécurité pour mon immeuble, sachant que de longs travaux, démolitions, ou autres, seront entrepris aux abords de mon immeuble, - souhaitant conserver une sortie, sur l'avenue Raymond Pitet surtout, coté Nord, terrain attenant à l'immeuble. J'ose espérer, rencontrer les personnes responsable de ce plan d'ensemble -
Je vous prie d'accepter mes sincères salutations

[signature]

3

Jane et Elie SICARD
15, avenue Raymond PITET
34300
04 67 94 40 42

A l'attention de François MOREL
Responsable territorial
à la SNCF en Languedoc-Roussillon

(7)

De la suppression du passage à niveau
n°288

Le 23 novembre nous avons été invités – sur inscription – à s'informer et à donner notre avis. Ce que nous avons fait.

A la suite de la réunion publique du 07.12.2016 qui a eu lieu au Moulin des Evêques, réunion à laquelle nous avons participé.

Un certain nombre de questions nous interpellent, vu la proximité de l'ouvrage. En voici un certain nombre – liste non exhaustive.

Sens de circulation pour les maisons de l'avenue Raymond PITET entre la rue Jean BEDOS et la rue de la Digue.

La circulation vers le centre ville pourrait s'effectuer de la même manière qu'actuellement – entre le n°1 à n°11 / Avenue Raymond PITET.

Au retour du centre ville, il serait possible d'emprunter l'avenue Victor HUGO pour tourner au niveau de la rue Jean BEDOS pour rejoindre l'avenue R. PITET.

Largeur de la chaussée prévue pour le groupe de maisons cité ci-dessus : 3 ou 4 m. n'est pas suffisante pour permettre l'accès au garages.

La piste cyclable ne pourrait elle pas être supprimée? Cela permettrait d'élargir la chaussée devant le groupe de maisons – du n° 13 au n°21. Actuellement les vélos circulent sur le chemin de halage le long du Canalet. Ne serait-il pas possible, après remise en état, d'y installer la piste cyclable (du Pont des Maréchaux au Bassin Rond)

La maison n°15 est centenaire.

Nous souhaiterions que des "témoins" soient installés pour surveiller les vibrations pendant les travaux.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Recevez Monsieur MOREL l'expression de nos sincères salutations.

Agde le 13 décembre 2016

Efficaces Y. Secard

La suggestion de Mr Delpech nous paraît à nous aussi intéressante

Efficaces Y. Secard

→ copie à l'association AGATHE.

Madame, Monsieur ~~le Commissaire enquêteur~~,

(8)

La suppression de ce passage à niveau est une heureuse initiative.

Les observations opposées et solutions proposées par M. Louis-Paul DELPECH méritent d'être considérées : par pertinent entendues dans le cadre d'une Concertation, mais écoutées résolument et avec une juste décision -

Cela est justifié par ses expériences professionnelles et municipales comme par sa participation à la vie citoyenne -

Au fil de ce registre, j'apporte par les Contributions de Mme Hélène CLASTRES (1 recto-verso attaché en page 2) et les opinions de Mme SICARD (2 deux feuilles attachés en page 4) témoignage de cette Concertation de point de vue -.

Deux critères sont essentiels :

- le critère économique en corrélation avec l'impact du projet par l'environnement (impact patrimonial à l'égard des riverains, insertion paysagère et protection du Canal du M.di, etc...)

et

- le critère d'aménagement ~~[illegible]~~ en corrélation avec les Contraintes physiques (inondations notamment) en Corrélation avec les impératifs de sécurité.

5

Quel que soit le choix définitif, la réalisation d'une entrée avec parkings et accès à la fois depuis la rue de la Méditerranée est une nécessité.

Enfin il serait intéressant de savoir si les six "Chênes" notables de [illegible] CD13 au droit de l'actuel passage à niveau seront ou pas conservés.

A cette question, je souhaite une information par courrier de la part des services compétents auxquels la question sera posée.

Vous remerciant pour votre attention,

AGDE, le 15-XII-2016.

Olivier GOUDOU
Conseiller municipal à BESSAN

8 rue JJ Rousseau
34550 BESSAN

06 72 77 43 01
oliviergoudou@yahoo.fr

6

QUESTIONS ENVOYÉES PAR MAIL

Questions/Avis	Réponses
Bonjour, La famille Mauran, ma famille et moi-même sommes propriétaires de terrains et habitations (une principale et deux secondaires) situés au 35 et 35 bis avenue Raymond Pitet à Agde. Il y a maintenant plus d'un an et demi, nous avons été contacté par la communauté d'agglomération "Hérault Méditerranée" représentée par monsieur Frey S. Ce dernier, accompagné par monsieur Millet D., architecte responsable du projet de la zone de la Méditerranéenne, nous a expliqué que dans le cadre de la suppression du passage à niveau N°288, l'agglomération devait faire l'acquisition de nos biens. La raison invoquée, lors de cette entrevue et lors des suivantes, était que la mise en place de la trémie du futur pont-rail nécessitait une superficie plus importante que celle de la route existante et qu'il n'était pas possible dans le cadre de ce projet d'empiéter sur les berges du Canalet mitoyen avec ladite route. La suppression du passage à niveau N°288 étant un projet d'intérêt public, même si nous souhaitions conserver nos biens, nous n'avions, par conséquent, d'autre choix que de les vendre à la communauté d'agglomération "Hérault Méditerranée" et ce, afin d'éviter d'en arriver à une expropriation. Hier, suite à la réunion publique organisée en partenariat entre Réseau Ferré de France et la municipalité agathoise, nous avons eu la possibilité de discuter avec les représentants de R.F.F. Ces derniers nous ont assuré qu'ils n'avaient nullement besoin d'acquérir de propriétés sur l'avenue Raymond Pitet et ce, ni au nord ni au sud du passage à niveau N°288 : la route existante ayant une superficie suffisante au placement de la trémie du futur pont-rail. Vous comprendrez que nous ayons été interpellés par ces propos qui s'opposent en tout point à l'argumentaire avancé par la communauté d'agglomération "Hérault Méditerranée". Pourriez-vous donc apporter un éclaircissement à cette affaire ? En vous remerciant. Respectueusement. Familles Mauran et de Barry	Bonjour, Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au projet et de votre présence à la réunion publique du 7 décembre dernier. N'hésitez pas à aller sur le site Internet du projet pour retrouver les présentations et les comptes rendus des réunions de concertation : http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde Pour répondre à votre question, dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n°288 à Agde, à ce jour, aucune acquisition foncière privée n'est prévue. Restant à votre disposition, Cordialement, L'équipe projet.
Bonsoir, Suite à l'atelier de mardi, nous vous faisons part de nos remarques et propositions Jean Claude COUBAU secrétaire général *Contribution de l'Association Agathe du 4 décembre 2016 en annexe*	Bonjour Monsieur Coubau, Je vous remercie de cette proposition et de votre implication dans le projet de suppression du PN 288. Je transfère cette proposition au chef de projet, elle sera bien notée au bilan de la concertation ! Comme demandé vous trouverez en pièce jointe l'image demandée, Cordialement,
Bonjour, Dans le cadre de la consultation relative à la suppression du passage 288 en Agde, j'ai déposé ma contribution sur le registre prévu à cet effet en mairie. Ayant une écriture parfois pénible à lire, je vous transmets en pièce jointe la version dactylographiée et complétée de quelques ajouts. La version d'origine est en italique. Vous en souhaitant bonne réception, Bien cordialement, OG *Contribution d'Olivier Goudou du 15 décembre 2016 en annexe*	Bonjour Monsieur Goudou, Nous vous remercions de votre contribution, Cordialement, L'équipe projet
Bonjour Je n'ai pas pu m'inscrire et venir a l'atelier en date du 29 novembre. La réunion de ce soir était trop généraliste et ne m'a pas permis de connaitre en tant que riveraine de l'avenue Raymond Pitet le devenir de ma rue et a titre individuel l'accès à mon domicile et à ma porte. Je réside au numéro 3 Il semble que le projet est plus long (100 m?) que la première vue futuriste qui nous avait été présenté et qui se terminait au niveau de la rue Jean Bedos. Pourriez vous me dire svp a quel numéro de l'avenue Pitet coté sud (coté centre ville) va déboucher le tunnel et donc sa double voie? Nous sommes actuellement une avenue en sens unique coté sud. Nous sommes nombreux a nous garer devant nos maisons et chez mes voisins(immeuble Victor Hugo) souvent les locataires n'ont pas accès aux garages de leur résidence et se stationnent dans la rue, sans compter le nombre de personnes qui viennent travailler dans le centre ville et qui stationnent devant chez moi. De nombreuse places vont disparaître semble t il quid des riverains (place réservé disque riverains?) N'ayant pas de garage j'ai toutefois une entrée et une porte ancienne large qui me permet de rentrer actuellement 3 scooters dans ma remise, quel accès vais je avoir et quel danger pour couper l'avenue en arrivant du pont et me garer sur le trottoir devant mon domicile le temps d'ouvrir ma porte, idem pour l'entrée de la résidence voisine et l'accès a leur souterrain... Quelle largeur de trottoir va t on conserver sur cette portion d'avenue et quel impact va avoir la voie cyclable? Comment fait on pour se faire croiser 2 bus ou un camion et un bus au début de l'avenue qui n'est pas très large a cet endroit sans réduire trottoirs et devant de portes? Travaux : quel accès allons nous garder pendant l'année de fermeture de la voie et quel stationnement va ton conserver? quelle sécurité pour nos maisons anciennes, vibration importante pouvant provoquer fissures, etc...causées par ces énormes travaux Y aura t-il constat des habitations avant après travaux? De plus nous sommes de plus en plus genés par les convois de marchandises très lourd et qui occasionnent des vibrations de plus en plus importantes faisant vibrer les miroirs et les meubles bien plus qu'auparavant (je suis	Bonjour Madame Catteaud, Je vous remercie de votre présence à la réunion publique de l'intérêt que vous portez au projet. N'hésitez pas à aller sur le site Internet du projet pour retrouver les présentations et les comptes rendus des réunions de concertation : http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde Vous trouverez les réponses à vos questions dans le corps de votre mail. En espérant avoir répondu à vos questionnement, nous restons à votre disposition, Cordialement, L'équipe projet *Les études d'avant-projet sont en cours. Elles seront suivies d'études de projet définissant précisément la longueur du projet. C'est à ce moment-là qu'il sera possible de connaître précisément le numéro de l'avenue Raymond PITET côté sud (côté centre-ville) où va déboucher la trémie routière. Néanmoins, ce débouché est prévu entre les rues de la Digue et Jean Bedos ;* *La problématique de la disparition des places de parking a été relevée lors de la concertation. Le maire étant l'autorité de police administrative de la commune, en particulier pour la circulation et le stationnement, les services techniques de la ville sont en train d'étudier les différentes solutions qui peuvent être proposées aux riverains ;* *Le débouché de la trémie routière étant entre les rues de la Digue et Jean Bedos, il n'est pas prévu de modification des accès entre la rue Jean Bedos et le pont des Maréchaux dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau ;* *Entre le pont-rail passant sous la voie ferrée et le pont des Maréchaux, la largeur de la voierie serait de 3,25m permettant de se faire croiser 2 bus ou un camion et un bus en ville ;* Travaux : *De même que précédemment, les études d'avant-projet sont en cours. Elles seront suivies d'études de projet définissant précisément l'organisation des travaux. C'est à ce moment-là qu'il sera possible de connaître exactement les accès pendant l'année de fermeture de la rue Raymond PITET et les stationnements ;* *C'est un point sur lequel SNCF Réseau est sensible. Toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité de toutes les maisons, anciennes et nouvelles. Des constats auront lieu avant et après travaux et, si nécessaire, pendant les travaux ;* *SNCF Réseau est tout à fait consciente de*

propriétaire depuis 2004 mais la maison étaient a mes grands parents) qui peut dire si ces changements ne vont pas amplifier le phénomène Autre point inquiétant, les arbres en l'occurrence qui font partis du paysage et typique des abords du canalet et du canal du midi seraient-ils menacés? j'avais entendu dire que des palmiers seraient plantés j'espère que c'est une blague on n'est pas sur la cote d'azur et il y en a bien assez au Cap d'Agde! Je vous remercie Veuillez m'excuser pour ces nombreux points qui ne vous concernent peut être pas tous Cordialement Caroline CATTEAUD	*la gêne que peuvent causer les trains de marchandises à votre vie quotidienne. Néanmoins, nous sommes surpris sur le fait que « des vibrations de plus en plus importantes faisant vibrer les miroirs et les meubles bien plus qu'auparavant », car, le trafic marchandise par trains a fortement diminué ces dernières années, ce qui veut dire qu'aujourd'hui il y a moins de trains de marchandise qu'en 2004 par exemple, et ces trains sont globalement plus léger car, autre point, on transporte moins aujourd'hui de matériaux lourds comme du charbon qu'autrefois.* *Pour revenir aux changements, à savoir la création d'un pont-rail pour supprimer le passage à niveau, ce pont-rail sera en béton armé épais. Il sera suffisamment lourd pour atténuer les vibrations des trains passant dessus comme le fait actuellement le terrain naturel ;* *Le projet oblige à abattre certains arbres entre la rue Raymond PITET et le Canalet pour permettre la mise en place du pont-rail et de la trémie routière. Tous ces arbres seront renouvelés par des arbres sains et, à la demande de l'Inspectrice des sites, leur plantation sera densifiée. Cela veut dire que, entre la trémie routière et le Canalet, il y aura plus d'arbres qu'actuellement. Sur ce dont vous avez entendu parler au sujet des essences d'arbres replantées, je vous invite à consulter le site internet qui décrit ce qui a été fait, est fait, et va être fait (http://www.replantonslecanaldumidi.fr/fr). Il ne nous semble pas que les palmiers y soient mentionnés.*
Bonjour, Etant donné les travaux de grande ampleur programmés pour la suppression du passage à niveau 288 et ce pour une période au minimum d'un an pour les usagers routiers, avez-vous une solution à proposer pour une personne habitant la commune d'AGDE et devant se déplacer quotidiennement (matin et soir, voire à la mi-journée) pour son travail dans une campagne située entre la commune d'AGDE et de BESSAN. Je vous remercie de votre réponse. Bonne réception, Sabine CABASSUT	Bonjour Madame Cabassut, Je vous remercie de l'intérêt pour ce projet. Justement, le sujet des déviations routières durant les travaux est un sujet premier de la concertation. Je vous propose de pouvoir assister à la réunion publique du ce soir, au moulin des évêques à 18h pour voir les solutions étudiées. Si vous ne pouvez pas venir, le diaporama de la réunion, avec des propositions de déviations sera intégré au site Internet du projet la semaine prochaine. http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde Cordialement, L'équipe projet

Contribution de l'Association Agathe du 4 décembre 2016

AGATHE

Association de défense du Grand Agde, Touristes et Habitants Ensemble

Adresse Postale AGATHE
BP 30010 34301
AGDE CEDEX

Siège Social
38 rue Jean Roger
34300 AGDE

SUPPRESSION DU P.N 288

Mémoire de l'association AGATHÉ

La suppression du PN 288 suscite pour notre association une interrogation et une crainte.

Interrogation : Le traitement des Personnes à Mobilité Réduite.
D'après les différents documents mis à notre disposition, il apparaît que les PMR sont les grands perdants. En effet, ils ne peuvent franchir l'actuel passage à niveau qu'en partant du Pont des Maréchaux pour sortir au Bassin Rond. L'image de synthèse nous montre bien l'existence d'une passerelle qui permet le transit de la gare vers le parc de Belle Isle, ce qui est à nos yeux une bonne chose.
Un escalier permet aux piétons de descendre jusqu'au bord du Canalet . Soit. Mais rien n'est prévu pour leur retour vers l'actuel Chemin de la Méditerranéenne, sauf à aller faire le tour au Bassin Rond.
Hormis les piétons, les PMR ne peuvent franchir les voies qu'en partant du Pont des Maréchaux pour sortir au Bassin Rond. Outre le kilomètre supplémentaire pour ceux qui partent de la gare, cette solution n'est pas satisfaisante pour les raisons suivantes :

Le talus compris entre la route de Bessan et le Canalet comporte deux passages : un à mi pente et un autre au bord du Canalet. Le premier doit être réaménagé parcequ'il n'est pas utilisable par celles et ceux qui se déplacent en fauteuil. Il n'est pas accessible à partir du Pont des Maréchaux et son accès doit être repensé en respectant une pente de 5% Idem pour la sortie au niveau de Bassin Rond. L'utilisation de ce passage oblige de franchir les voies ferrées (ouvrage sous le Canalet) en passant au bord de l'eau, ce qui n'est pas la meilleure des choses. Et la aussi, le raccordement au niveau bas ne peut se faire qu'avec une pente maxi de 5%, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La deuxième solution consisterait à passer par le cheminement bas qui n'existe pratiquement pas et qu'il faudrait porter à la largeur réglementaire, sans oublier pour cette solution les 5% maxi de pente. Faire circuler des fauteuils ou des poussettes en bordure du Canalet est très dangereux, danger amplifié s'il y a des enfants qui accompagnent.

Crainte : L'accès aux garages des habitations situées entre la rue de la Digue et la rue Jean Bedos.
Le projet, tel qu'il est présenté, n'offre pas toutes les garanties d'accès des véhicules à leur garage. Les garages sont partie intégrante des bâtiments et l'entrée des véhicules nécessite une largeur d'au moins 5,50 mètres, les occupants n'étant pas tenus d'avoir des voitures sans permis pour accéder à leur garage.

Notre préconisation :

Elle répond aux deux problématiques.

- Dans la trémie, élargissement de la partie actuellement prévue pour les vélos pour la porter à 2,50 mètres et en faire une voie de circulation douce pour PMR, piétons et cyclistes.
- Relever le mur de séparation de cette voie d'avec la chaussée véhicules afin d'éviter les franchissements.
- Couvrir la partie comprise entre la rue Bedos et les voies ferrées (potelets sur le mur de séparation) de façon à permettre l'entrée dans les garages.

La mise en place de cette solution oblige, pour respecter les normes de pente et de hauteur, d'avoir une trémie plus longue que celle prévue actuellement

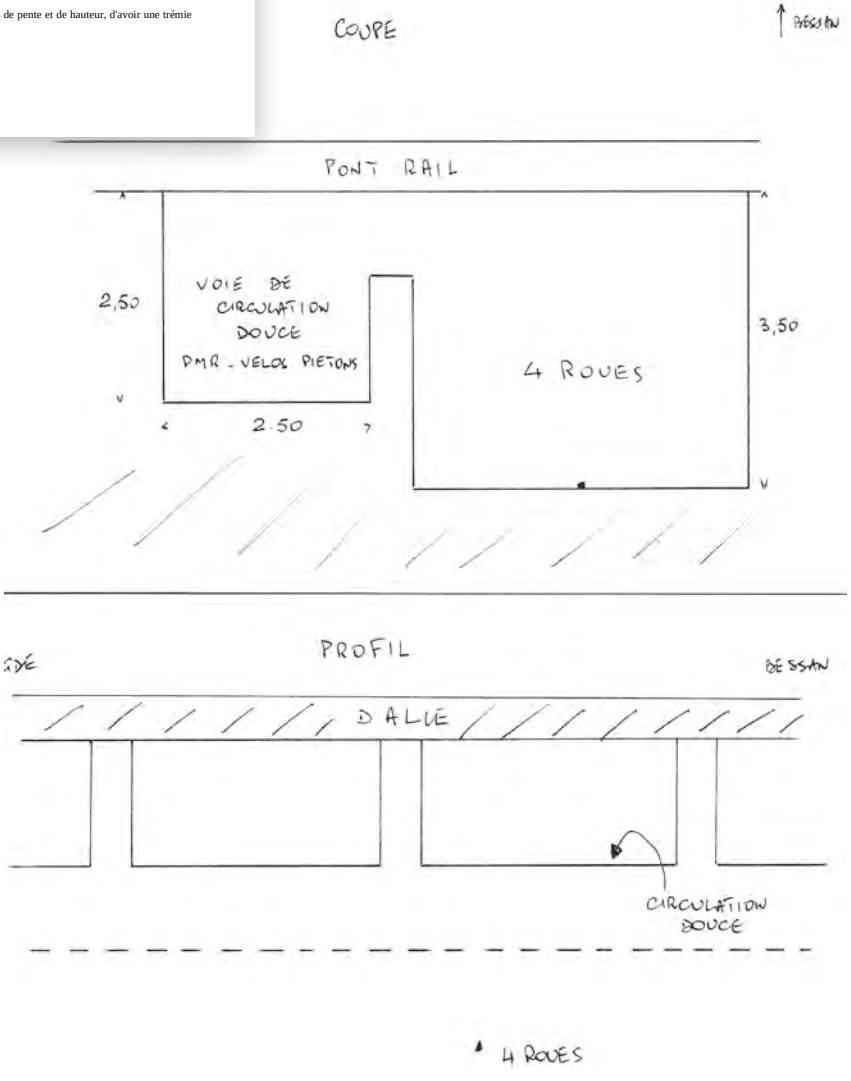

Contribution d'Olivier Goudou du 15 décembre 2016

CONSULTATION PUBLIQUE
dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°288 en Agde

Madame, Monsieur,

La suppression de ce passage à niveau est une heureuse initiative.

Les observations apportées et solutions préconisées par M. Louis-Paul DELPECH méritent d'être considérées : pas seulement entendues dans le cadre d'une concertation, mais écoutées préalablement à une prise de décision.

Au fil du registre, l'appui par les contributions de Mme Hélène CLASTRES (cf recto-verso attaché en page 2) et les opinions des Epoux SICARD (cf deux feuilles attachées en page 4) témoignent de cette convergence de point de vue .

Toutefois (à mon sens) pour que l'alternative proposée par M.Delpech soit pleinement satisfaisante, il faudrait s'assurer que l'important flux d'automobilistes débouchant sur la rue de la Digue (à l'ouest de la gare) soit fluidifié et maîtrisé. A défaut, la densité du trafic aux abords de l'entrée principale de la gare amplifierait les dangers potentiels.

Deux critères sont essentiels :

- ***le critère économique en corrélation avec l'impact du projet sur l'environnement*** *(impact patrimonial à l'égard des riverains, insertion paysagère et protection du Canal du Midi classé à l'UNESCO, etc...)*
  et
- ***le critère d'aménagement en corrélation avec les contraintes physiques*** *(inondations notamment)* ***et les impératifs de sécurité*** .

Quelque soit le choix définitif, la réalisation d'une entrée avec parkings et accès à la gare depuis la rue de la Méditerranée est une nécessité.

Enfin, il serait intéressant de savoir si les si « chers » radars de l'axe CD13 au droit de l'actuel passage à niveau seraient conservés ou pas.

A cette question, je souhaite une information par courriel de la part des services compétents auxquels la question sera posée.

Au terme de cette consultation,l'occasion est donnée de saluer les habitants qui ont travaillé durant une réunion de concertation pour étudier les itinéraires « bis » à emprunter durant les travaux et ont qui ont exprimé leurs propositions en ce sens.

Vous remerciant pour votre attention,

Olivier Goudou
Conseiller municipal à Bessan

olivier.goudou@yahoo.fr
06 72 77 43 01

PUBLICATIONS FACEBOOK ET COMMENTAIRES EN RÉACTION

SNCF Réseau
21 novembre 2016 ·

AGDE : Informez-vous et participez à la concertation publique jusqu'au 15 décembre 2016

CONCERTATION PUBLIQUE

Projet de suppression du passage à niveau d'Agde.

SNCF-RESEAU.FR

En savoir plus

J'aime · Commenter · Partager

158 · Chronologique

125 partages · 32 commentaires

Christiane Bennac pourquoi exproprié les habitants après le passage a niveau ,alors q'avant le passage ce n'est pas le cas ?
J'aime · Répondre · 23 novembre 2016, 10:30

> **SNCF Réseau** Bonjour, dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau, aucune acquisition foncière privée n'est prévue. Par conséquent, pour supprimer ce passage à niveau, il n'y a pas expropriation n'est programmée.
>
> Aurore
> J'aime · Répondre · 23 novembre 2016, 11:59
>
> Voir plus de réponses

Michel Miallaret moi je dis que la sncf a raison de faire un pont cela protegera tout les routier et pietons
J'aime · Répondre · 3 · 24 novembre 2016, 06:21

1 réponse

Gérard Fagiani belle promesse sais pas pour maintenant ont dirais? malgré les dires de notre maire. parolé parolé
J'aime · Répondre · 2 · 24 novembre 2016, 15:21

Norbert Gimeno Bonjour , il y a une chose sur laquelle je m'interroge , d'aprés le projet la route passerait sous la voie ferrée , le canal du midi serait donc au même niveau , mais alors quand l'Hérault va monté vu qu'il communique avec le canal la route va être innondée et impraticable , quelle solutions pour y remedier ?
J'aime · Répondre · 1 · 24 novembre 2016, 16:27

> **SNCF Réseau** Bonjour,
>
> Pour éviter un risque d'inondation à cet endroit, un cuvelage sera construit autour de la route. La hauteur du cuvelage correspondra au Niveau des Plus Hautes Eaux (NPHE).... Voir plus
> J'aime · Répondre · 4 · 24 novembre 2016, 17:24
>
> Voir plus de réponses

Nicole Huet pas mal
J'aime · Répondre · 24 novembre 2016, 22:42

Eric Faucher bien!! fini les attente de 15mn
J'aime · Répondre · 25 novembre 2016, 09:16

James Pastagueule Jean Pierre!!!!!!!!!!
J'aime · Répondre · 1 · 25 novembre 2016, 19:53

Didier Jeanjean Pourquoi ne pas avoir fait un pont qui enjambe le canal du midi à haute du petit prix de pénichette et arriverez derrière point p?
J'aime · Répondre · 1 · 25 novembre 2016, 20:51

> **SNCF Réseau** Bonjour,
>
> Au cours des études préliminaires, il a été envisagé des solutions « pont » et « souterrain » pour franchir la voie ferrée. Les ponts ont été écartés à cause de leurs impacts trop importants sur les riverains (l'ouvrage est en ville) et sur ... Voir plus
> J'aime · Répondre · 30 novembre 2016, 14:54

Jean-Marie Nicolas Dommage, moi qui aime voir les trains passer ..
J'aime · Répondre · 1 · 26 novembre 2016, 10:56

Philippe Charles cool
J'aime · Répondre · 26 novembre 2016, 11:16

Christian Balou depuis le temps que ça dure cette affaire !
J'aime · Répondre · 28 novembre 2016, 13:22

Daniel Francois Une bonne chose !
J'aime · Répondre · 28 novembre 2016, 19:51

David Catasus Donc on supprimerait le chemin qui rejoint la route de Vias ?
J'aime · Répondre · 28 novembre 2016, 20:18

> **SNCF Réseau** Bonjour,
>
> Le chemin (de la Méditerranéenne) qui rejoint la route de Vias ne sera pas supprimé. Son débouché sur l'avenue Raymond Pitet sera décalé plus au nord, entre le canal du Midi et son débouché actuel.
> J'aime · Répondre · 1 · 30 novembre 2016, 14:53

Nicole Caballol Il serait temps après tout ce qui s'est passé à ce niveau là !!!!!
J'aime · Répondre · 1 · 28 novembre 2016, 22:19

Jp Gaay tres bonne choe pourlasécurité
J'aime · Répondre · 1 · 28 novembre 2016, 23:40

Claude Coupe Très bonne initiative ! ! !
J'aime · Répondre · 29 novembre 2016, 11:41

Sabine Pages Raymond excellent tres bien
J'aime · Répondre · 29 novembre 2016, 13:20

Jean Marie Puesa Oui mais prévoir des sous marins en cas d'inondations
J'aime · Répondre · 30 novembre 2016, 09:55

> **SNCF Réseau** Bonjour,
>
> C'est un risque que nous avons pris en compte évidemment. Pour éviter un risque d'inondation à cet endroit, un cuvelage sera construit autour de la route. ... Voir plus
> J'aime · Répondre · 30 novembre 2016, 12:24

Robert Texier qui voie Agde sur une himage "a la con" qui ne ressemble en rien à Agde ou son passage à niveau "il y en na deux"
J'aime · Répondre · 30 novembre 2016, 21:50

1 réponse

Pascal Schultz Il aurait été bien plus simple de créer une voie de déviation dans le lit du canal actuel pour les véhicules léger, détourner le canal de quelques mètres en parallèle et conserver le passage à niveau pour les gros gabarits... surtout bien moins honéreux ! !!
J'aime · Répondre · 1 · 1 décembre 2016, 17:02

Carole Venuat

J'aime · Répondre · 1 décembre 2016, 22:02

Alexandre Carles Mauricette Borel
J'aime · Répondre · 3 décembre 2016, 20:45

Mauricette Borel 😊😊😊😊😊😊😊😊
J'aime · Répondre · 3 décembre 2016, 20:46

Jc Chetif Eh !! Les gars ! C est pour ça que ma F1 sera plus intéressante !!!
J'aime · Répondre · 6 décembre 2016, 21:43

Christiane Bennac et pas détruire les premières maisons et c'est pas avec l'argent proposer qu'il pourront racheter

J'aime · Répondre · 7 décembre 2016, 08:07

Francoise Frigerio Il est tant que ça change , hier 5 trains les uns derrière les autres .....vingt minutes d'attente , mais c'est pas pour demain 😕😕😕😕
J'aime · Répondre · 1 · 7 décembre 2016, 17:00

Mds François Michel Que vous est-il arrivé ? Vous avez enfin compris qu'il falait modifier ce passage afin de ne plus bloquer la route, et supprimer ce point noir.
J'aime · Répondre · 8 décembre 2016, 12:06

Pascal Schultz Pourquoi ne pas avoir détourné le canal 100 metres en amont et 100 en aval .. utilisé le canal comme voie de circulation pour les véhicules légers, conserver le passage pour les gros gabarits comme c'est le cas route de marseillan ! Projet moins cher ! Et plus rapide à réaliser !
J'aime · Répondre · 8 décembre 2016, 18:53

Eric Captain Caverne Il serait temps !!! ....
Au boulot les gars !
J'aime · Répondre · 9 décembre 2016, 05:05

JP Rallye Et c est pas fini.
J'aime · Répondre · 10 décembre 2016, 11:38

Richard Basin Un bon projet , en espérant que les travaux ne durent pas trop !
J'aime · Répondre · 15 décembre 2016, 13:43

Fred Denolly Un excellent projet sécurisant, pratique et esthétique
J'aime · Répondre · 15 décembre 2016, 17:12

PUBLICATION FACEBOOK DE LA MAIRIE D'AGDE

PUBLICATION SUR LE SITE DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

RETOMBÉES PRESSE

Hérault Tribune le 24 septembre 2016

(http://www.herault-tribune.com/rep/rep_article/2016-09-24_063054_aaaaa.jpg)

AGDE - SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU D'AGDE - La SNCF Communique.
Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme

LES ENJEUX DU PROJET

Le Passage à Niveau 288 est situé en sortie immédiate de la gare d'Agde, côté est, à l'intersection avec la Route Départementale 13 (avenue Raymond Pitet reliant Bessan, au nord, au centre d'Agde, au sud).
Ce passage à niveau a connu un accident tragique en 1995, où 5 victimes ont été déplorées ainsi que 2 collisions au cours des 10 dernières années. Cet accident fait partie des catastrophes ferroviaires les plus meurtrières des dernières années en France, il est donc considéré comme particulièrement sensible et a été **inscrit au programme de sécurisation national**.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, SNCF Réseau s'est engagé à réaliser des études de suppression pour ce type de passages à niveau.

Une étude menée en 2011 a conclu sur la suppression de ce passage à niveau par la réalisation d'un pont rail.

L'avenue Raymond Pitet est très utilisée, en particulier l'été, pour le transit entre les plages et l'A9. Cette avenue est régulièrement congestionnée, entrainant une dégradation du cadre de vie des Agathois, une perte de temps des usagers dans les embouteillages et un risque d'augmentation des accidents, de la pollution de l'air et des nuisances sonores. En parallèle, le développement urbain de la commune et l'utilisation des infrastructures de transports existantes sont amenés à s'accélérer dans la zone, et plus particulièrement au niveau du passage à niveau.

Les enjeux du de la suppression du passage à niveau 288 à Agde sont ainsi :

- **la sécurité des usagers**, qu'ils soient piétons, sur des cycles ou dans des véhicules,
- **la sécurité des circulations ferroviaires,**
- **la fluidité du trafic routier et ferroviaire,**
- **la régularité du trafic ferroviaire.**

Ce projet est estimé à 12 millions d'€ aux conditions économiques de janvier 2011. **Sa mise en service est planifiée pour fin 2020.**

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La concertation a été préparée par une série de rencontres avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette concertation est réalisée en application des articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du code de l'urbanisme. La réglementation précise en effet que « *la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* » doit être soumise à la concertation.

OBJECTIFS
La concertation doit permettre d'informer et d'échanger sur la solution technique de SNCF Réseau. Elle doit aussi permettre de travailler sur la bonne intégration environnementale de l'aménagement, et d'échanger sur les impacts des travaux et notamment les déviations envisagées.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet pilotera la concertation afin de :

- **informer le public, les riverains et les usagers de la route et du rail,**
- **affiner le projet proposé et d'engager un dialogue.**

COMMENT PARTICIPER À CETTE CONCERTATION
La concertation est ouverte à tous et se déroule du mardi 15 novembre au jeudi 15 décembre 2016.
Voici le dispositif mis en place :

- Cette page internet pour vous informer
- Une réunion publique présentant le projet, et donnant la possibilité aux participants de donner leurs avis
- Un document présentant le projet
- Un registre en mairie d'Agde

QUELLES SUITES ?
À l'issue de la concertation, un bilan sera réalisé sur la base de l'ensemble des contributions exprimées. Il sera validé par le Président de SNCF Réseau, puis transmis aux collectivités associées et rendu public.
Les propositions issues de la concertation, qui pourront être retenues, seront intégrées dans le programme du projet.

PARTENAIRES DU PROJET

Ce projet est mené par SNCF Réseau, la Ville d'Agde et le Conseil Départemental de l'Hérault (CD 34), en liaison avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).

HERAULT-TRIBUNE (24-09-16)

Midi Libre Béziers le 9 octobre 2016

Bessan Une consultation avant la suppression du passage à niveau

Même si les travaux auront lieu à Agde, les Bessanais sont concernés.

Le passage à niveau n° 288, situé en sortie immédiate de la gare d'Agde, route de Bessan, va être supprimé. Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, SNCF Réseau s'est engagé à réaliser des études en vue de la réalisation d'un pont-rail. Les principaux enjeux du futur aménagement seront : la sécurité des usagers, qu'ils soient piétons, sur des cycles ou dans des véhicules ; la sécurité des circulations ferroviaires ; la fluidité du trafic routier et ferroviaire ; et la régularité du trafic ferroviaire. Ce projet est estimé à 12 M€ avec une mise en service programmée pour la fin de l'année 2020.

■ La suppression du passage à niveau d'Agde, route de Bessan, va entraîner des déviations.

Les Bessanais sont invités à participer à la concertation que va mettre en place SNCF Réseau, du **15 novembre au 15 décembre** prochains. Cette période doit permettre d'informer sur la solution technique envisagée. Elle doit aussi favoriser la bonne intégration environnementale de l'aménagement et d'échanger sur les impacts des travaux, notamment les déviations envisagées.

Pour participer à la concertation, plusieurs options : une page internet sur le site sncf-reseau.fr, une réunion publique qui présentera le projet et donnera la possibilité d'expression aux participants, et un registre pour recueillir les avis en mairie d'Agde.

À l'issue de la concertation, un bilan sera réalisé sur la base de l'ensemble des contributions exprimées. Il sera validé par le président de SNCF Réseau, transmis aux collectivités associées et rendu public.

Les propositions issues de la concertation qui pourront être retenues seront intégrées dans le programme du projet. Cette initiative est menée par SNCF Réseau, la Ville d'Agde et le conseil départemental de l'Hérault, en liaison avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

● Repas spectacle

L'association Bessan Sla se bat contre la sclérose latérale amyotrophique. Autour de sa présidente touchée par la maladie, Marie Marc, l'association propose **samedi 15 octobre**, à partir de 19 h, un grand repas-spectacle à Florensac, animé par Franck Bosca, Stéphane Petit et Esteban Pelegrin.

◗ ***Réservations*** *obligatoires au : 04 67 62 22 86 ou 06 03 45 70 77.*

Corres. ML : 06 58 82 06 06.

France Bleu Hérault le 20 octobre 2016

--- France Bleu Hérault 18h du 20 octobre 2016

Un quart d'heure d'attente au passage à niveau d'Agde.

C'est le cauchemar quotidien que subissent plusieurs dizaines d'automobilistes qui empruntent la route entre Bessan et Agde. Et bien ça ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir puisque la SNCF va le supprimer. Ce passage à niveau fait partie en effet des plus dangereux répertoriés sur la ligne Montpellier Béziers, l'une des plus fréquentées de l'Hérault. Il y en a 5 comme ça. Les travaux consistent à faire passer la route sur la... sous la voie de chemin de fer. Ça sera donc le cas à Agde où la population est invitée à se prononcer pour ou contre.

Tout le monde est pour sans aucun doute. Tous ceux qui rentrent ou sortent d'Agde par le nord de la ville.

« On connait oui. Quand on va à Hyper U oui on y passe. On fait la queue. Je préfère m'arrêter je veux pas me prendre un train. »

« Logiquement il est interdit mais il y en a beaucoup qui passent. »

Et vous ?

« Non ça m'est jamais arrivé. Il y a assez de problèmes comme ça c'est pas la peine d'en chercher. »

Sur ce passage à niveau voici 21 ans un drame s'est produit qui a marqué les esprits. 5 jeunes ont trouvé la mort dans une voiture percutée par un train. Depuis seuls deux accidents matériels sont à déplorer. Mais jusqu'à quand ? Ici l'attente au passage d'un train atteint régulièrement trois minutes car on est tout près de la gare d'Agde et le signal se déclenche très en avance. Pour le maire Gilles d'Ettore c'est aussi une question d'aménagement de sa ville.

« Lorsque une ville comme Agde qui est bâtie au bord de la mer, à côté d'un fleuve, du canal du Midi, déverrouille une entrée de ville c'est capital. Parce qu'on n'en a pas beaucoup d'abord, l'accès au centre ville, l'accès également à la future zone d'activités économique qu'on va faire à côté de la gare, le déverrouillage de cet accès à la ville va forcément faciliter l'activité économique pour le cœur de ville. »

Au mieux les travaux, 12 millions d'euros, seront terminés en 2020.

Près de 200 trains quand même empruntent chaque jour cette ligne Montpellier Béziers. Un autre passage à niveau doit être supprimé dans les années qui viennent, ça sera à Baillargues.

France Bleu Hérault le 21 octobre 2016

--- France Bleu Hérault 8h du 21 octobre 2016

2 passages à niveau automatiques vont disparaître.

Ce sont les passages à niveau de Baillargues et d'Agde. Il n'en reste plus que 5 dans le département où en voiture il faut laisser passer les trains. Ils vont donc être réaménagé en fait la route va passer sous ou dessus la voie ferrée. Une consultation de la population est d'ailleurs lancée à Agde qui devrait, selon le maire Gilles d'Etorre plébisciter ces travaux d'aménagement.

« Ca fait des décennies qu'on attend ça et qu' aujourd'hui avec ce passage à niveau qui est à proximité d'une gare il est énormément handicapant puisqu'il est... il doit être fermé à peu près un quart d'heure toutes les heures et parfois un quart d'heure d'affilée quand il y a des trains arrêtés en gare, des trains qui arrivent de l'autre côté, donc, je comprendrais pas qu'il y ait des citoyens qui soient contre cette amélioration notable. Et la sécurité bien entendu alors il y a... on n'a pas eu à déplorer de victimes depuis très très longtemps mais quoiqu'il en soit c'est un point noir en terme d'insécurité et j'ai envie de dire que c'est la première raison. »

Un passage à niveau très dangereux effectivement : en 1995 5 jeunes avaient trouvé la mort dans une voiture percutée par un train.

Midi Libre Sète le 24 octobre 2016

Agde Prévention au passage à niveau n° 288

Le dangereux point de croisement entre rails et route sera remplacé par un pont d'ici à 2020.

■ Policiers et agents de la SNCF étaient mobilisés pour cette matinée de prévention routière. S.J.T.

Pour la 9e année consécutive, la SNCF et la Prévention routière organisaient une journée de mobilisation auprès des usagers de la route. Leur objectif : sensibiliser aux règles en vigueur aux abords des passages à niveau, dont Agde et sa barrière n° 288 sont un bel exemple. Une journée initialement programmée le jeudi 13 octobre dernier et qui avait dû être reportée au niveau local à cause du placement du département en alerte météo rouge.

L'opération s'est déroulée dès 9 h 30, avec un barnum "petit-déjeuner" déplié sur le bord du canal qui longe la route D13 menant à Bessan : là, des agents ont distribué des tracts d'information aux automobilistes stationnés à chaque fermeture des barrières et passage de train. Le tout en présence de nombreux policiers et agents de la SNCF, du maire, Gilles D'Ettore, de son adjoint, Sébastien Frey, et du directeur de l'aménagement du territoire, Jean Barillot.

« Une grande satisfaction pour tous les Agathois »

Gilles D'Ettore

Une opération *« indispensable lorsque l'on sait que 98 % des accidents qui surviennent lors d'un franchissement de passage à niveau sont la conséquence d'un non-respect du code de la route et que ces accidents sont très meurtriers »*, selon la responsable communication de la SNCF.

En 2015, par exemple, avec près de 16 000 000 de véhicules franchissant chaque jour l'un des 15 000 passages à niveau répartis sur l'Hexagone, 100 collisions ont été dénombrées : 20 personnes ont trouvé la mort, dont six piétons : *« Cela fait dix décès de moins qu'il y a dix ans, mais c'est toujours trop. »*

Le passage à niveau n° 288 d'Agde est situé en sortie immédiate de la gare, côté est. Cet axe est très utilisé, en particulier l'été, pour le transit entre les plages et l'autoroute A9. Cette avenue est régulièrement bouchée, entraînant des désagréments pour les riverains et travailleurs en transit, avec des pertes de temps, de la pollution inutile, des nuisances sonores et un risque accru d'accident. Bien souvent dans une ambiance d'exaspération et d'incivilités exacerbées.

Ce passage à niveau a connu deux collisions au cours des dix dernières années et un accident tragique, causant la mort de cinq jeunes gens en 1995. Il fait partie des accidents ferroviaires les plus meurtriers en France.

Le passage n° 288 est donc considéré comme particulièrement sensible et a été inscrit au programme de sécurisation national. Cette campagne devrait être l'une des dernières pour la commune car ce passage à niveau devrait être supprimé, laissant place à un pont-rail, prévu pour l'horizon 2020. Dans l'Hérault, six passages à niveau sont inscrits au programme de sécurisation national. *« C'est une grande satisfaction et un soulagement pour tous les Agathois qui attendent cela depuis des années. C'est un projet qui, je pense, ne trouvera aucun détracteur sur la commune et ses environs »* s'est félicité le maire d'Agde.

Le coût de ce projet est estimé à 12 M€, dont 6 M€ pris en charge par SNCF réseaux et 6 €M répartis équitablement entre la Ville d'Agde, le conseil départemental de l'Hérault et la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

SIMON-JACQUES TRIGANO
strigano@midilibre.com

La Marseillaise le 29 novembre 2016

OCCITANIE

AGDE

Concertation sur la suppression du passage à niveau

Le passage à niveau d'Agde est inscrit au programme de sécurisation national de SNCF Réseau en raison de son fort trafic ferroviaire et routier (10 000 voitures et 140 trains) et du nombre élevé d'accidents qui s'y sont produits (décès de cinq personnes en 1995, deux collisions ces dix dernières années). SNCF Réseau prévoit la suppression de ce passage à niveau grâce à la création d'un pont-rail, c'est-à-dire d'une route au-dessous de la voie ferrée. Un projet de 12 millions d'euros qui devrait aboutir en 2020. Une concertation ouverte à tous a été lancée à ce sujet le 15 novembre dernier et se poursuivra jusqu'au 15 décembre afin d'informer le public sur le projet et de recueillir son avis. Un atelier de travail est prévu ce soir (sur inscription à agde-passageaniveau@sncf.fr) et une réunion publique se tiendra le 7 décembre à 18h au Moulin des Évêques à Agde (avenue du 8-mai-1945).

Hérault Tribune le 3 décembre 2016

(http://www.herault-tribune.com/rep/rep_article/2016-12-03_080536_VI-AGDE-COMMUNIQUES.jpg)

07-12-16 : AGDE - A noter sur vos agendas Réunion publique autour de la suppression du passage à niveau n°288, route de Bessan

Le passage à niveau de la route de Bessan est inscrit au programme de sécurisation national des passages à niveau par l'Etat et SNCF. Il fait actuellement l'objet d'une étude en vue de sa suppression à l'horizon 2020. Le projet prévoit la création d'un pont rail, c'est-à-dire l'aménagement d'une route en dessous de la voie ferrée, en vue de renforcer la sécurité des usagers comme des trains, mais aussi la fluidité du trafic routier et ferroviaire.

Depuis le 15 novembre, SNCF Réseau, en qualité de maître d'ouvrage du projet, a lancé une concertation ouverte à tous : citoyens, riverains, associations, entreprises... conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

L'objectif est d'informer et d'échanger sur la solution technique proposée, mais aussi sur sa bonne intégration environnementale et les conséquences des travaux, notamment les déviations routières envisagées.

Après un atelier de travail auquel les personnes intéressées ont pu s'inscrire, et qui a eu lieu le 29 novembre à l'Hôtel de Ville Mirabel, une **réunion publique**, ouverte à tous, se tiendra **le 7 décembre à 18h00 au Moulin des Evêques**.

Pour en savoir plus sur le projet : http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde (http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde)

VILLE D'AGDE (03-12-16)

Hérault Tribune le 4 décembre 2016

(http://www.herault-tribune.com/rep/rep_article/2016-12-04_105311_REUNION.jpg)

07-12-16 : BESSAN - Les Bessanais invités à participer à la réunion publique sur la suppression du passage à niveau d'Agde

Les Bessanais sont invités à participer à la réunion publique organisée par Sncf Réseau le mercredi 7 décembre prochain, à 18h, au Moulin des Evêques en Agde. Ce rendez-vous présentera le projet de suppression du passage à niveau n°288 situé à Agde, sur la route de Bessan et donnera la possibilité aux participants de donner leurs avis.

Rappelons que le projet de suppression de ce passage à niveau favorisera la création d'un pont rail. Les principaux enjeux du futur aménagement sont la sécurité des usagers, qu'ils soient piétons, sur des cycles ou dans des véhicules ; la sécurité des circulations ferroviaires ; la fluidité du trafic routier et ferroviaire et la régularité du trafic ferroviaire.

Ce projet est estimé à 12 millions d'euros avec une mise en service programmée pour la fin de l'année 2020. Il est l'initiative de Sncf Réseau avec le soutien financier de la ville d'Agde et du conseil départemental de l'Hérault, en liaison avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. La concertation générale se termine le 15 décembre, avec un registre disponible en mairie d'Agde pour recueillir les avis écrits.

VILLE DE BESSAN (04-12-16)

Hérault Tribune le 14 décembre 2016

(http://www.herault-tribune.com/rep/rep_article/2016-12-14_094307_CONSEIL-GENERAL-FREY.jpg)

CANTON D'AGDE - L'Actualité des Conseillers Départementaux Sébastien FREY et Marie-Christine FABRE de ROUSSAC

REUNION PUBLIQUE TRES SUIVIE AU MOULIN DES EVÊQUES SUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU D'AGDE

(http://sebastienfrey.blogs.midilibre.com/media/01/00/562527565.jpg)

(http://sebastienfrey.blogs.midilibre.com/media/01/02/4151368256.jpg)

Mercredi 7 décembre 2016, Gilles D'ETTORE (trombinoscope/112/detamp%3B39%3Bettore-gilles/), Maire d'Agde, Stéphane PEPIN-BONET (trombinoscope/507/pepin-bonet-stetamp%3Beacute%3Bphane/), Maire de Bessan, Sébastien FREY (trombinoscope/139/frey-setamp%3Beacute%3Bbastien/), Conseiller Départemental de l'Hérault et Philippe VIDAL (trombinoscope/49868/vidal-philippe/), Vice-Président du Département, ont participé à la réunion de concertation organisée par SNCF Réseau. Tenue au Moulin des Évêques et regroupant plus de 150 personnes, cette réunion a permis de présenter aux Agathois les éléments principaux du projet de suppression du passage à niveaux situé sur la route de Bessan. Ces éléments peuvent également être consulté sur le site suivant :

http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde
(http://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/passage-a-niveau/suppression-du-passage-a-niveau-dagde)

(http://sebastienfrey.blogs.midilibre.com/media/00/01/654760428.jpg)

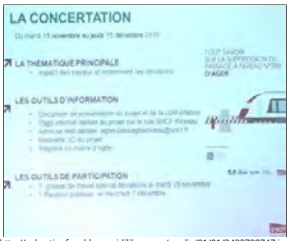

(http://sebastienfrey.blogs.midilibre.com/media/01/01/3433798747.jpg)

Tribune de l'Association Agathe dans Hérault Tribune le 16 décembre 2016

(http://www.herault-tribune.com/rep/rep_article/2016-12-16_080236_AGATHE.jpg)

AGDE - AGATHE - SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU

Serpent de mer de l'environnement agathois, la suppression du PN 288 entre dans sa phase active. Une période de concertation a été ouverte par SNCF Réseau entre le 15 novembre et le 15 décembre. Pour avoir participé à l'atelier de travail (une quinzaine de participants) et à la réunion publique qui a suivi, nous ne pouvons que féliciter les équipes de François MOREL, Chef de Projet, d'avoir su écouter, sans à-priori, celles et ceux qui ont fait des observations. Ensuite, il reviendra aux techniciens de suivre ou pas les propositions faites. Un bel exemple de participation comme on aimerait voir plus souvent !

Cependant, les premières maquettes présentées nous ont amené à formuler des observations sur deux points qui pourraient être améliorés : l'accès des véhicules des riverains de la route de Bessan à leur garage et la circulation des **P**ersonnes à **M**obilité **R**éduite, mais pas que les PMR auxquelles il convient d'associer piétons et poussettes enfant.

ACCES DES VEHICULES

Il est nécessaire que l'accès aux garages se fasse sans grandes manœuvres. Une largeur de 6 mètres paraît nécessaire, peut être plus si l'on prend en compte que nous sommes en présence de maisons de vignerons, avec un étage à au moins 4 mètres.

P.M.R

Le point faible du dispositif : le schéma retenu les fait passer sous le pont du Canalet, avec une entrée au Pont des Maréchaux. Cette entrée unique est trop éloignée de la gare et rallonge les difficultés. Les PMR ne sont pas tous dotés de chariots motorisés. Il existe aujourd'hui deux cheminements : une voie médiane à mi pente et le bord du Canalet. Il est impensable de longer le Canalet car cela nécessiterait des protections qui vont défigurer le site.

Le dénivelé est de 5 mètres. Pour le gommer, il faut un plan incliné d'au moins 100 mètres, en une ou plusieurs fois (pente réglementaire de 5% maxi) pour descendre et autant pour remonter. Mission impossible car nous sommes dans un site inscrit et la Commission des Sites semble intransigeante pour la protection du Canalet et de ses abords.

LA PROPOSITION D'AGATHE

Elle permet de répondre aux 2 contraintes. Conservation, à ciel ouvert, des voies de circulation pour les voitures (largeur de 7,25 mètres avec l'isolateur côté Canalet). Tout contre, mais en partie couverte et à claire-voie, au sud des voies ferrées, une voie de circulation douce pour vélos, PMR, poussettes et piétons qui nécessite une hauteur moindre sous le pont rail et, par conséquence, un plan incliné plus court (60 mètres x 2). La couverture de cette voie de circulation douce, au sud de l'actuel PN 288 résout de facto la problématique de l''accès aux garages.

La passerelle prévue pour l'accès au Château Laurens reste, elle, sans modification.

Nous attendrons avec impatience la version définitive de ce projet de pont rail qui devrait voir le jour, sauf impondérables, au plus tôt, fin 2020 ; Affaire à suivre....

Association agréée par la Préfecture de l'Hérault, *par arrêté N° 2016-1-970 pour l'Environnement et le Cadre de Vie pour le Département. Elle défend aussi le Patrimoine communal et la Qualité de la Vie (Bruit, Sécurité, Hygiène et Propreté, Circulation et Stationnement). En outre, l'Association peut apporter une aide à ses adhérents sous forme de conseils ou d'assistance.*

Adresse postale : B.P.30010 – 34 301 AGDE Cedex

Site Internet www.agde-agathe1901.com. (http://www.agde-agathe1901.com.) Adresse Courriel : assosagathe@orange.fr (mailto:assosagathe@orange.fr)

Permanence tous les samedis matin de 10 h30 à 12 heures au siège social, 38 rue Jean Roger, centre historique de la cité, AGDE VILLE, 34300.

Pour le Bureau Le Président Jacques TREILLE (trombinoscope/412/treille-jacques/) **(16-12-16)**

COMMENTAIRES EN RÉACTION À L'ARTICLE DE HÉRAULT TRIBUNE DU 24 SEPTEMBRE 2016

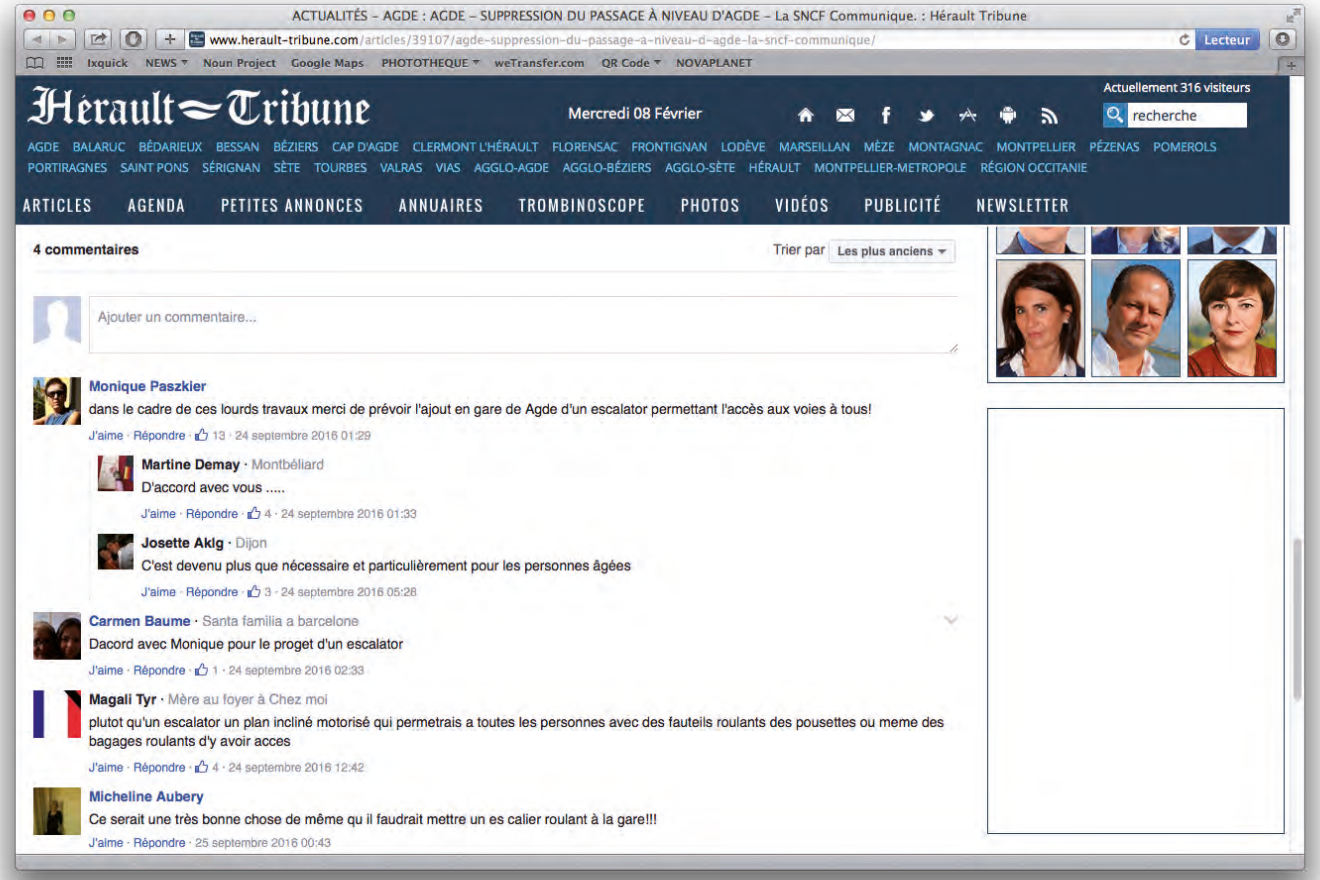

SNCF RÉSEAU
DIRECTION TERRITORIALE LANGUEDOC-ROUSSILLON - 101 allée de Délos - BP 91 242 - 34011 MONTPELLIER CEDEX 1
TÉL. : 04 48 18 83 50 - www.sncf-reseau.fr